



Nestlé Good food, Good life



Plan de vigilance 2025

portant sur l'exercice 2024

Sommaire



INTRODUCTION

Repères clés du plan de vigilance pour 2024 : engagements, organisation et gouvernance.



CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Risques relatifs aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement liés aux activités de Nestlé en France.



DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Prévention contre la discrimination, le harcèlement, les conditions de travail indignes et la protection de la vie privée.



SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

Préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être des salariés et protection de la santé des consommateurs.



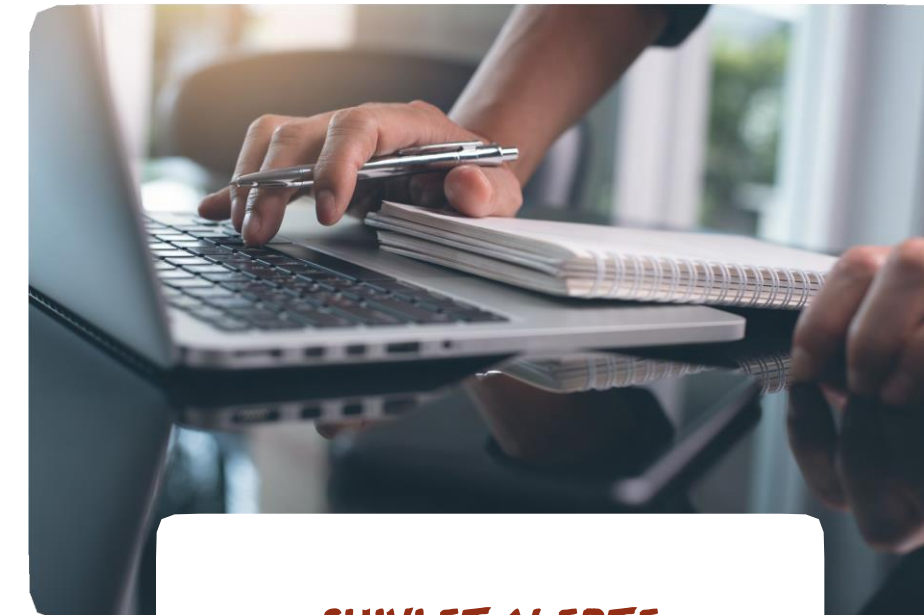
ENVIRONNEMENT

Préservation de l'eau, de l'air, des sols, des écosystèmes et de la biodiversité.



FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Démarche d'achats responsables et relations avec les fournisseurs et sous-traitants.



SUIVI ET ALERTE

Mécanisme d'alerte et mise en œuvre du suivi du plan de vigilance.



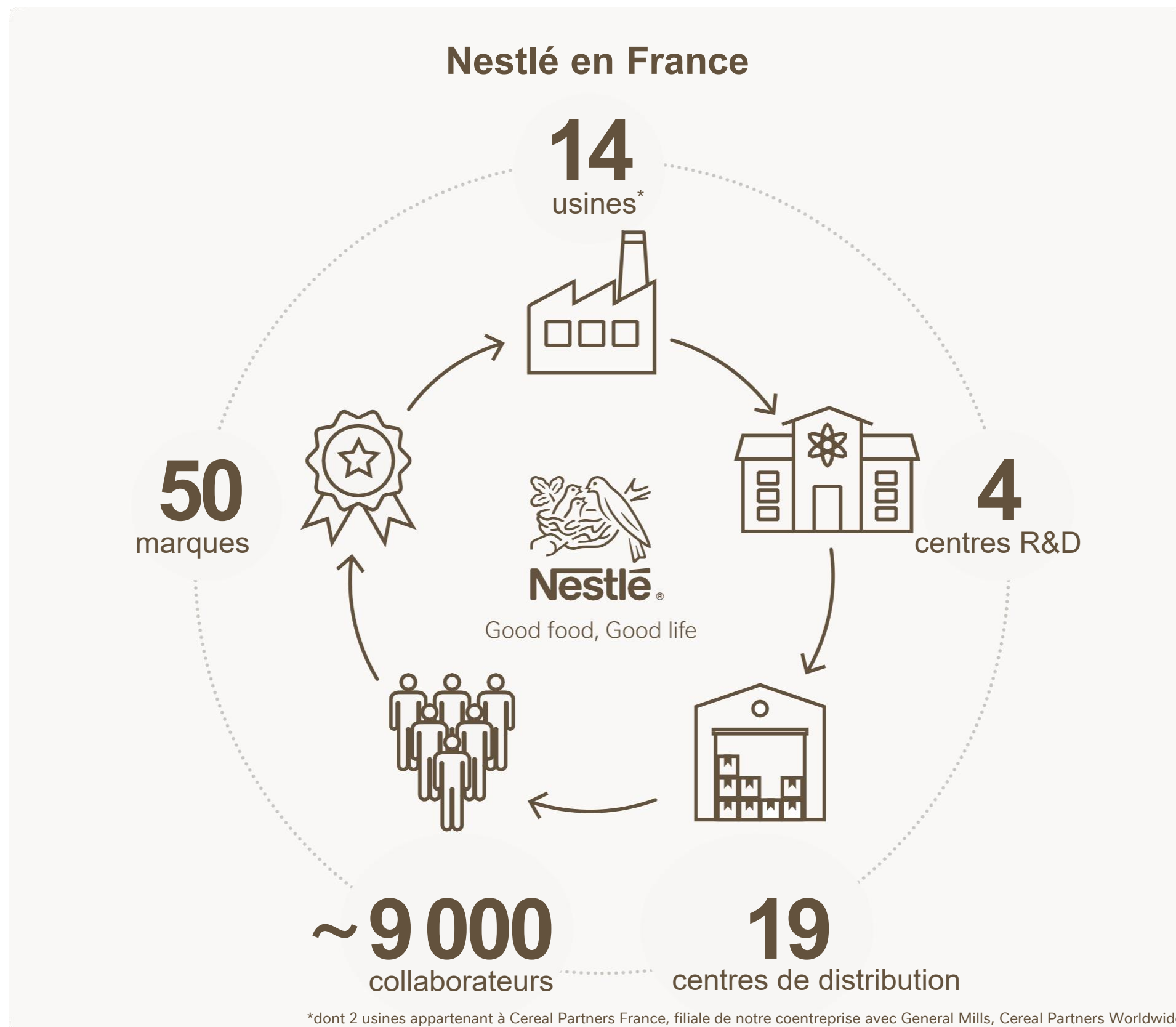


Avant-propos

Ce document présente le plan de vigilance relatif aux activités de Nestlé en France et les actions d'atténuation mises en place sur l'année 2024.

Pour une revue de l'intégralité des actions mises en place par Nestlé au niveau mondial sur les sujets relatifs aux enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance, vous pouvez consulter le document dédié [Creating Shared Value at Nestlé](#), ainsi que le [Non-Financial Statement 2024](#).

Organisation du Groupe Nestlé et de Nestlé en France



Le Groupe Nestlé organise son implantation internationale par zones géographiques, ou « Marchés ». Le « Marché France » englobe l'ensemble des activités et des entités de Nestlé en France. Il est structuré sous forme de holding, Nestlé Holding France, qui détient directement ou indirectement 25 entités en France.

Nestlé Holding France est une société par actions simplifiée française, filiale de la société suisse Nestlé S.A., immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

Dans le présent plan :



Les termes « Nestlé » ou « Nestlé en France » désignent l'ensemble des 25 entités composant le Marché France de Nestlé et soumises au présent plan de vigilance.



Les termes « Groupe » ou « Groupe Nestlé » désignent le groupe international Nestlé.

NESTLÉ EN FRANCE

Deux modes de gouvernance coexistent.

Des activités pilotées par le Marché dirigées de bout en bout par NiM (Nestlé in the Market) ;

Des marques pilotées par une Catégorie dont la stratégie est fixée par la Catégorie avec la Zone/Global, et exécutées localement par NiM.

- **À l'échelle du Marché France :**
 - chaque fonction transversale contribue à l'ensemble des 25 entités ;
 - nos activités Café, Chocolat et Food (soupes, aides culinaires, ...).
- **À l'échelle des « Catégories »,** elles répondent :
 - à différentes consommations spécifiques (Nespresso, Cereal Partners France (céréales du petit-déjeuner), Nestlé Waters France),
 - À des besoins particuliers (Nutrition Infantile et Nestlé Health Science),
 - aux animaux de compagnie (Purina).

La stratégie éthique et conformité est définie par le Comité Conformité et Droits humains, ci-après Comité Conformité, et portée opérationnellement par la Direction Éthique, Conformité, Droits Humains et Protection des Données, ci-après Direction Éthique et Conformité.

Gouvernance du devoir de vigilance

La mise en œuvre du devoir de vigilance s’inscrit dans une organisation interne structurée, intégrée aux dispositifs existants de gestion des risques, de conformité et de pilotage stratégique.

Ce cadre permet d’assurer une coordination efficace entre les fonctions concernées, une remontée structurée de l’information et une supervision régulière des actions engagées.

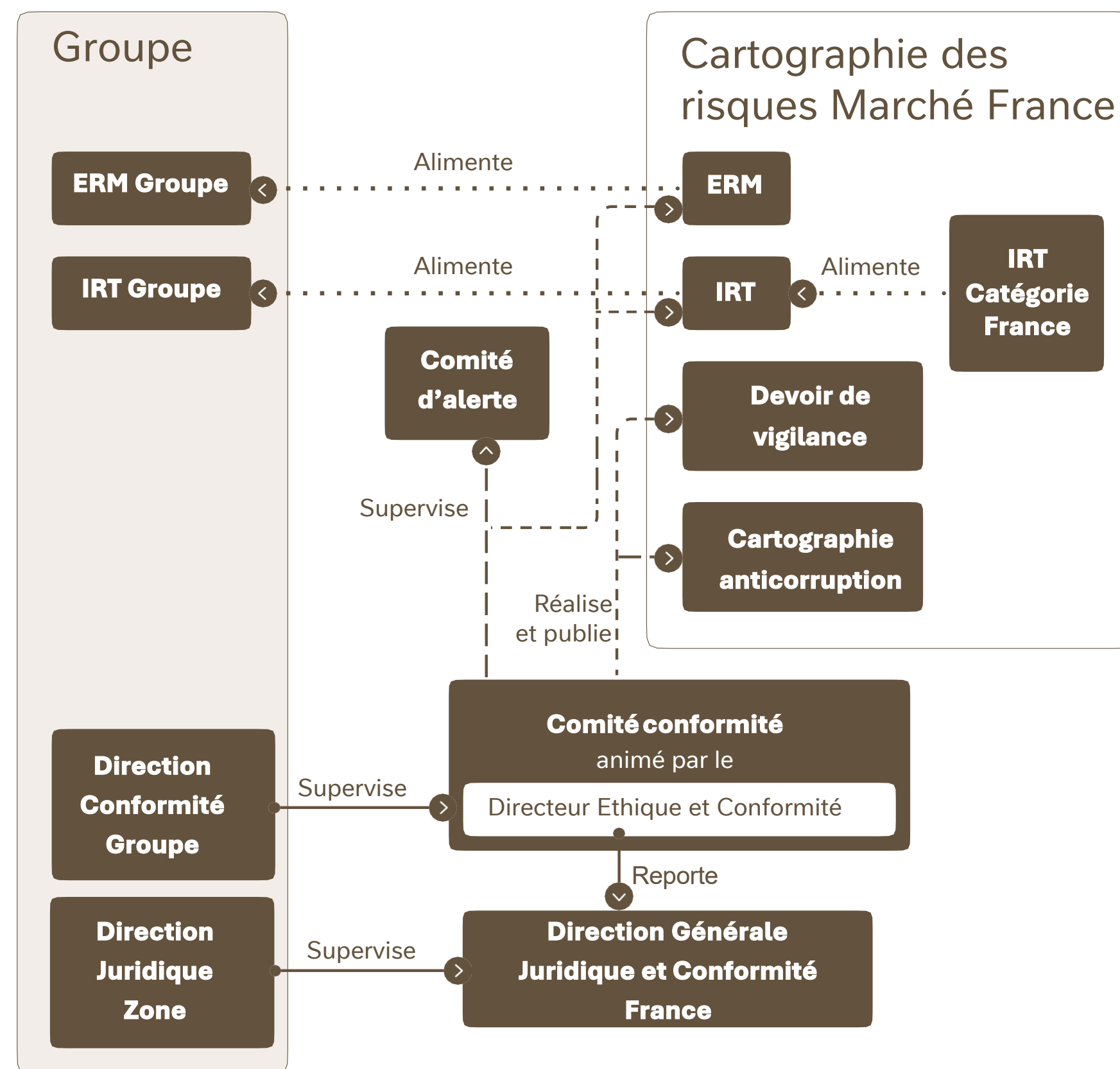
GOVERNANCE

Le Comité conformité, présidé par la Présidente de Nestlé France et animé par le Directeur Ethique et Conformité, réunit l’ensemble des Directeurs généraux du *Functional Leadership Team** (FLT) : Juridique, Opérations, Supply Chain et Achats, Finance et Audit, Communication et Affaires publiques, Ressources humaines, Développement durable et Digital & IT.

Il se réunit trimestriellement et a pour mission principale de consolider et de superviser l’ensemble des risques cartographiés dans le cadre des comités dédiés, *Issue Round Table* (IRT) et *Entreprise Risk Management* (ERM), mais aussi ceux issus de la cartographie anticorruption (loi Sapin II) et du devoir de vigilance. En complément, le Comité Conformité supervise les activités du Comité d’alerte, organe de contrôle des enquêtes internes (voir page 6).

IMPLÉMENTATION

En collaboration avec la Direction Développement durable, la Direction Éthique et Conformité pilote la mise en œuvre du devoir de vigilance en identifiant et mobilisant les contributeurs. Elle est chargée des enjeux liés à l’intégrité et à la conduite responsable des affaires, à la lutte contre la corruption, au respect des droits humains et à la protection des données personnelles. Elle joue également un rôle central dans la gestion des risques transverses de l’organisation, en coordination avec les différentes fonctions concernées.



*Comité en charge de la direction fonctionnelle du Marché

Gouvernance du devoir de vigilance

COMITÉ D'ALERTE

Son rôle est la gouvernance du dispositif d'alerte, c'est-à-dire des procédures de signalement, d'enquête et de remédiation. Il est composé des membres permanents suivants :

- Directeur général Ressources Humaines ;
- Directeur général Juridique et Compliance ;
- Directeur des Affaires Sociales ;
- Directeur Compliance.

En 2024, le Comité d'alerte a approuvé la formalisation de la procédure d'alerte et restructuré et harmonisé toutes les étapes (voir page 56), dont notamment la procédure d'enquête.

Rôles et responsabilités

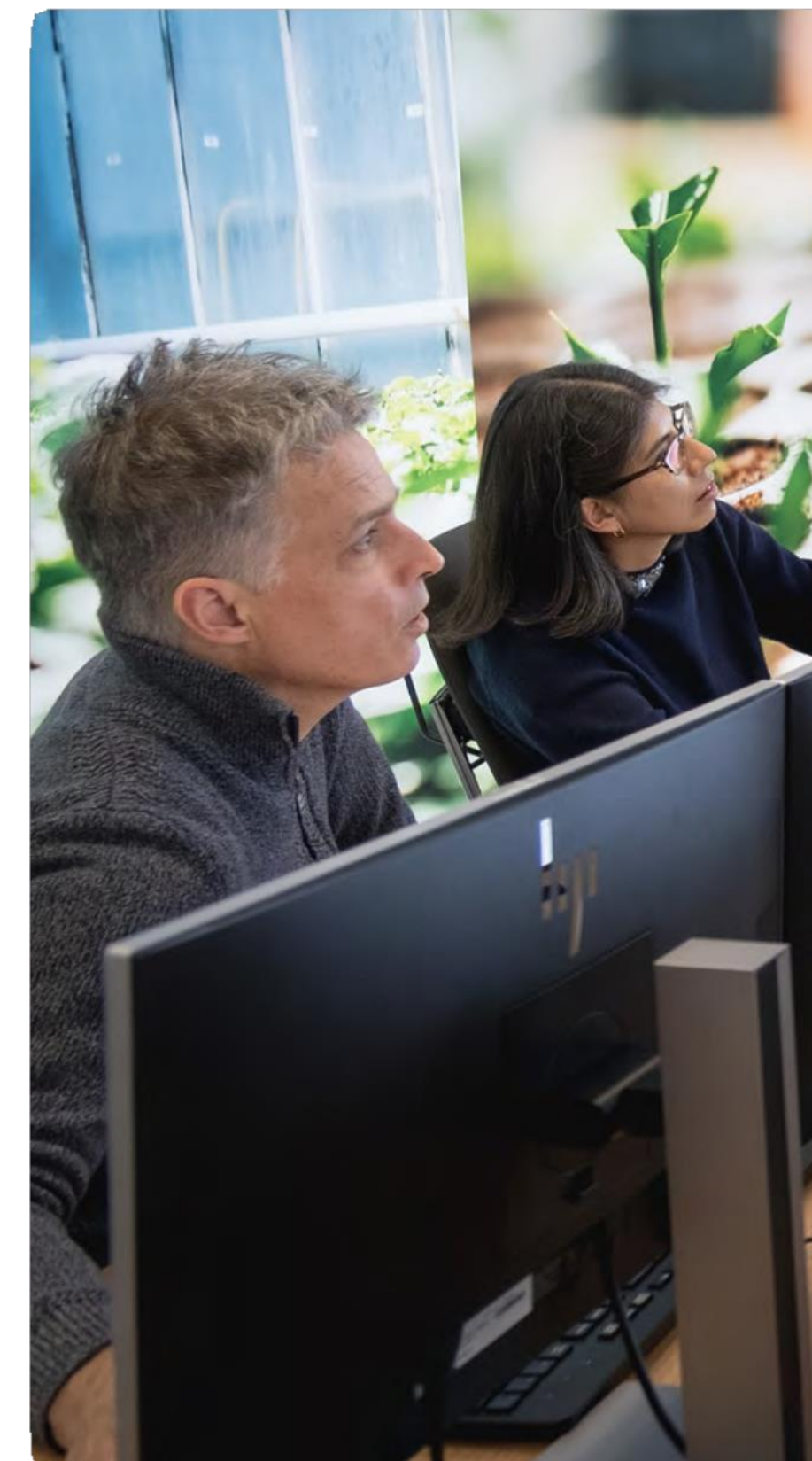
Dans le cadre d'une enquête interne, le Comité d'alerte contrôle et supervise le travail des enquêteurs. À l'occasion de la présentation du rapport d'enquête, le Comité d'alerte invite toute personne pertinente (enquêteurs, direction de l'entité, représentant RH, ...) afin de construire et valider de manière collégiale les recommandations à mettre en œuvre dans le plan de remédiation.

La responsabilité de la mise en œuvre de ce plan incombe aux dirigeants de l'entité concernée, en collaboration avec les ressources humaines. Ils en assurent le suivi auprès des membres permanents du Comité qui signale les éventuelles défaillances de mise en œuvre au Groupe.



PERSPECTIVES 2025

En septembre 2025, une nouvelle politique d'alerte est présentée aux instances représentatives du personnel (IRP) dans le cadre d'une consultation en vue d'une intégration au sein du règlement intérieur. Début 2025, l'outil de gestion administrative des signalements a été modernisé pour faciliter le traitement et le suivi des alertes.



Dialogue parties prenantes

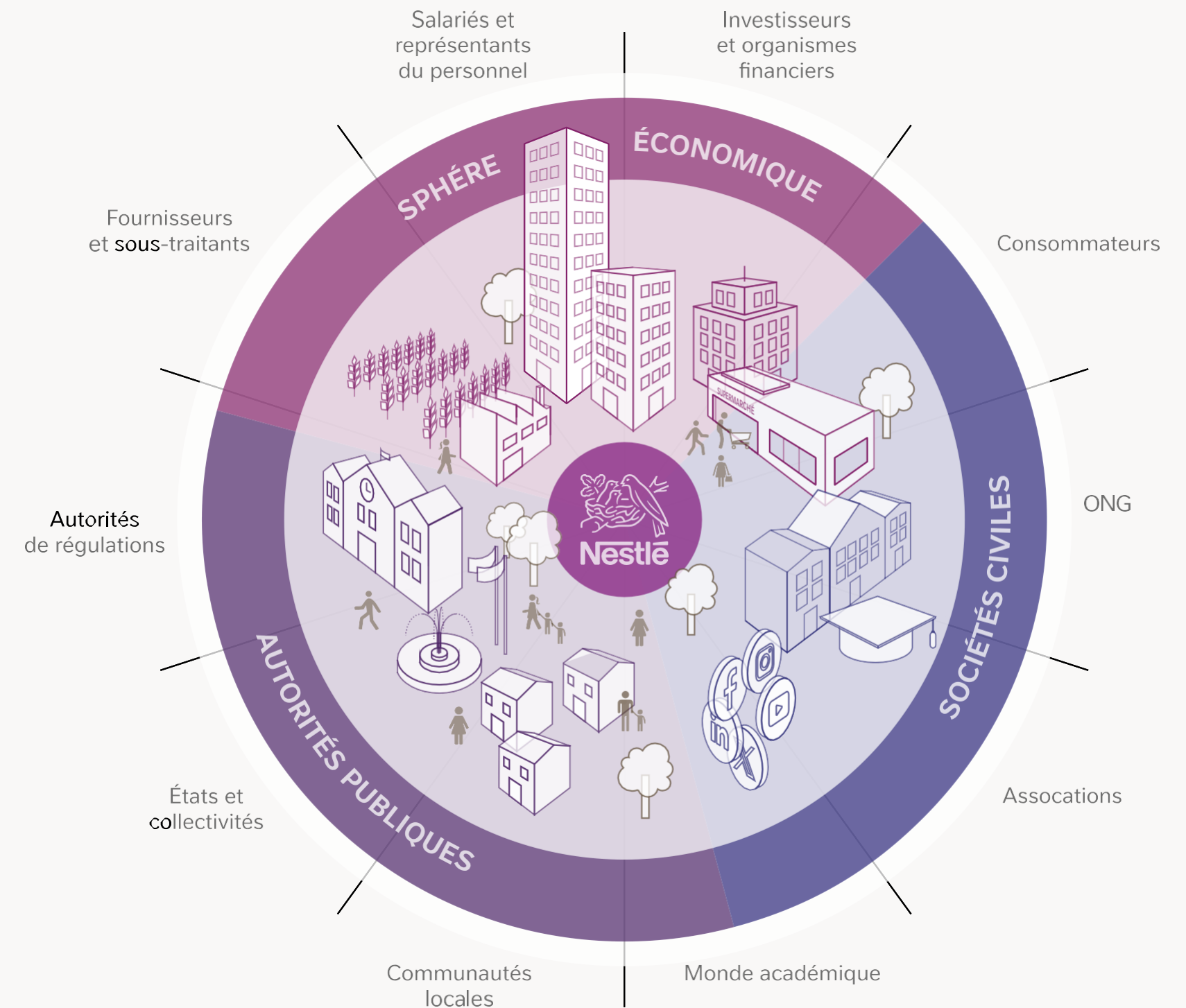
Le Groupe Nestlé collabore avec ses parties prenantes dans son approche de prévention des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement.

Le Groupe peut consulter ses parties prenantes, aux niveaux national et international, afin de mettre en place des plans d'action et des mesures prioritaires visant à prévenir les risques liés à ses activités commerciales.

Les parties prenantes peuvent être consultées via l'organisation de forums, de réunions publiques, de demandes d'avis, ou par correspondances écrites.

Les informations sur ces échanges sont intégrées directement dans les différentes sections de ce document.

Cartographie des principales parties prenantes de Nestlé





COMPRENDRE NOS RISQUES

Cartographie des risques bruts

Un nouvel exercice de cartographie des risques, spécifique au devoir de vigilance, a été mené sur l'exercice fiscal 2024. L'objectif est d'identifier et évaluer les risques d'impacts négatifs sur les droits humains, la santé et la sécurité et l'environnement, liés aux activités propres à Nestlé en France. Les mesures mises en place en réponse à ces risques ont été identifiées et évaluées, et sont détaillées dans les chapitres suivants.

Le risque « brut » associé à chaque enjeu, inhérent aux activités de Nestlé en France et évalué indépendamment de toute mesure d'atténuation existante, a été apprécié en fonction de la gravité de l'impact potentiel (sévérité, ampleur, irréversibilité) et de la probabilité de son occurrence. À cette fin, des entretiens ont été menés avec les porteurs d'enjeux de vigilance ainsi qu'avec des représentants des principales activités de Nestlé en France. Ces risques bruts sont présentés dans le tableau ci-dessous.

UNIVERS DE RISQUES	SCÉNARIIS DE RISQUES	CRITICITÉ DE L'IMPACT
DISCRIMINATION AU TRAVAIL	Discrimination à l'embauche, dans le cadre de l'évolution de carrière ou sur le lieu de travail	Moyen
VIOLENCE ET HARCÈLEMENT AU TRAVAIL	Harcèlement moral et harcèlement sexuel au travail	Moyen
CONDITIONS DE TRAVAIL INJUSTES ET NON FAVORABLES	Non-respect des standards en matière de temps de travail et de rémunération pour les collaborateurs de Nestlé	Moyen
ENTRAVE À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET AUX NÉGOCIATIONS COLLECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Entraves à la syndicalisation des collaborateurs ou à la conduite de négociations collectives Discrimination ou représailles sur les représentants syndicaux 	Moyen
NON-RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET ATTEINTE AUX DONNÉES PERSONNELLES	Atteintes à la vie privée des consommateurs en raison des données personnelles collectées par Nestlé	Moyen
TRAVAIL FORCÉ ET DES ENFANTS	Situation de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre des activités propres de Nestlé	Moyen
ATTEINTE AUX DROITS DES COMMUNAUTÉS LOCALES	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur la santé des communautés liés aux pollutions et enjeux environnementaux des sites de Nestlé (hors ressources en eau) Exposition des riverains d'usines au bruit 	Moyen
ATTEINTE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Accidents sur site causés par des comportements humains, des installations ou des machines, de la route, sur les sites de tiers ou en raison de chutes d'objets et sur les chantiers en raison d'activités à hauts risques	Élevé

Univers des risques ■ Droits humains ■ Santé et sécurité ■ Environnement ■ Fournisseurs et sous-traitants
Niveau de criticité ■ Faible ■ Moyen ■ Élevé

Cartographie des risques bruts

UNIVERS DE RISQUES	SCÉNARIIS DE RISQUES	CRITICITÉ DE L'IMPACT
<u>ATTEINTE À LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL</u>	Risques psychosociaux causés par une charge de travail trop importante, un manque de soutien dans les relations de travail ou en réaction à un contexte anxigène ou de pression	
<u>ATTEINTE À LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS</u>	<ul style="list-style-type: none"> Qualité nutritionnelle des aliments contribuant au développement de maladies non transmissibles, comme les maladies cardiovasculaires, ou au risque d'obésité Faible de sécurité alimentaire entraînant des contaminations microbiologiques, chimiques ou physiques néfastes pour la santé des consommateurs 	
<u>ATTEINTES AUX ÉCOSYSTÈMES MARINS ET D'EAU DOUCE</u>	Atteintes à la faune et la flore des cours d'eau, notamment causées par les rejets aqueux en sortie des stations d'épuration	
<u>ATTEINTES AUX ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES</u>	Atteintes à la faune et à la flore terrestre, en particulier pour les sites situés à proximité des zones Natura 2000 ou protégées	
<u>DÉGRADATION DES SOLS</u>	Pollution des sols sur les sites de production en raison de déchets de conditionnement ou de déversements accidentels de produits dangereux et/ou chimiques	
<u>DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR</u>	Pollution de l'air en raison des processus industriels, notamment lors de la fabrication des bouteilles en plastique, du fonctionnement des chaudières, des tours d'agglomération et de séchage, ainsi que des torréfacteurs	
<u>PERTURBATION DU CYCLE DE L'EAU ET PARTICIPATION AU STRESS HYDRIQUE</u>	Surconsommation des ressources en eau dans les régions où l'eau est, ou devient, rare	
<u>ATTEINTES LIÉES AU PLASTIQUE UTILISÉ POUR LES EMBALLAGES DES PRODUITS NESTLÉ</u>	Impacts sur l'environnement liés à la fabrication et l'utilisation d'emballages en plastique	
<u>AGGRAVATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	Contribution de l'entreprise à l'aggravation du changement climatique par ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre	
<u>IMPACTS LIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS EN MATIÈRE PREMIÈRE PAR LE MARCHÉ FRANCE DE NESTLÉ</u>	Impacts sur les droits humains et l'environnement dans le cadre des approvisionnements	

Univers des risques ■ Droits humains ■ Santé et sécurité ■ Environnement ■ Fournisseurs et sous-traitants
Niveau de criticité ■ Faible ■ Moyen ■ Élevé



DROITS HUMAINS

- 1 Lutte contre la discrimination au travail
 - 2 Lutte contre le harcèlement et la violence au travail
 - 3 Conditions de travail justes et favorables
 - 4 Liberté d'association et droit à la négociation collective
 - 5 Protection de la vie privée et des données personnelles
-

1 Lutte contre la discrimination au travail

Nestlé en France compte plusieurs milliers de collaborateurs, qui pourraient être exposés à des pratiques de discrimination dans le cadre de leur emploi.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En vertu de ses valeurs profondément ancrées dans le Respect, Nestlé applique le principe de « tolérance zéro » à l'égard des comportements discriminatoires.

Les mesures mises en œuvre pour prévenir les discriminations s'inscrivent dans une politique de promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion qui repose sur les 5 piliers suivants :

- Mixité et égalité professionnelle Femmes / Hommes
- Inclusion des personnes en situation de handicap
- Inclusion des personnes LGBT+
- Diversité sociale, géographique et culturelle
- Diversité générationnelle

Nos actions reposent sur une stratégie de recrutement inclusive garantissant la non-discrimination. Nous :

- évaluons les candidats uniquement sur leurs compétences,
- formons les recruteurs aux biais inconscients,
- et collaborons avec des réseaux de recrutement variés.

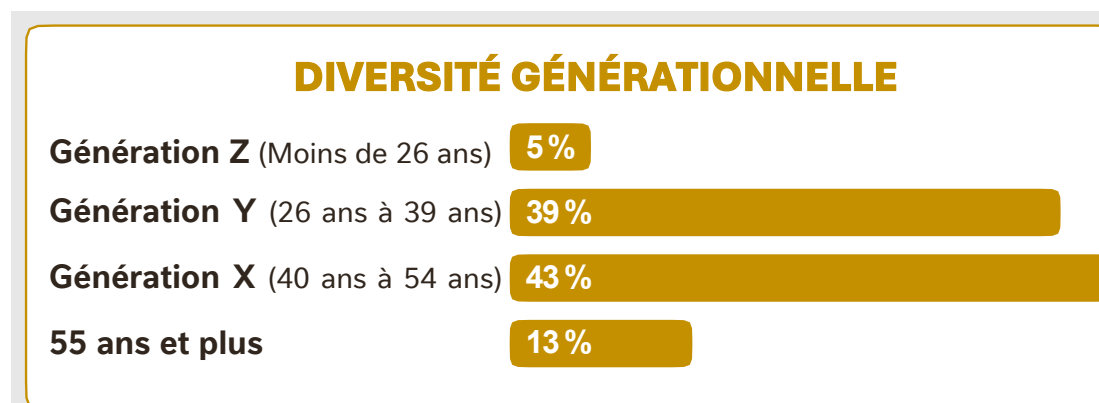
Nous menons également des actions de sensibilisation et proposons des formations obligatoires pour tous les salariés, composées de 12 modules, dont un dédié à la diversité et à la lutte contre les discriminations.

Les managers bénéficient d'une formation régulière adaptée à leurs rôles.

Nous nous appuyons sur des réseaux de référents internes pour promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion.

Tous les collaborateurs, qu'ils soient témoins ou victimes, peuvent alerter sur un cas de discrimination. Ils peuvent s'adresser :

- aux équipes RH,
- à leur manager,
- aux représentants du personnel,
- ou utiliser l'outil de signalement *Speak Up* (voir page 53).



1 Lutte contre la discrimination au travail

Mixité professionnelle et égalité femmes-hommes

En 2024, Nestlé a atteint la parité dans ses recrutements : 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Conformément à l'accord Groupe Égalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes, Nestlé a atteint l'objectif de 50 % de femmes parmi les cadres et compte 44 % de femmes à des postes de direction.

Le groupe a mis en œuvre le programme *Women in Operations* pour améliorer la mixité dans la fonction Opérations (*Supply Chain*, Technique et Production), où la part des femmes atteint 26 % en 2024. Un comité de pilotage Égalité Professionnelle Femmes-Hommes se réunit deux fois par an pour faire le bilan des actions menées et suivre les sujets prioritaires.

Nestlé France a également déployé une politique de parentalité pour mieux accompagner tous les parents, quel que soit leur genre ou leur orientation sexuelle, et pour favoriser un meilleur équilibre des responsabilités parentales entre le premier et le second parent.

Inclusion des personnes en situation de Handicap

Depuis 15 ans, la Mission Handicap Groupe pilote et coordonne un réseau pluridisciplinaire

d'une trentaine de référents handicap pour mettre en œuvre les engagements de l'Accord Groupe Handicap, renouvelé pour la quatrième fois en 2024. Cet accord couvre quatre axes :

- le recrutement et l'intégration,
- le maintien dans l'emploi,
- la formation,
- et le recours au secteur protégé et adapté.

Un comité de pilotage handicap se réunit deux fois par an pour faire le bilan des actions menées et suivre les sujets à venir.

Inclusion des personnes LGBT+

En signant la Charte de l'Autre Cercle, qui promeut l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde professionnel, Nestlé France affirme sa volonté d'agir pour leur inclusion. Un collectif interne, composé de salariés LGBT+ et d'allié.e.s, sensibilise et mobilise autour des enjeux liés à la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre.

Diversité sociale, géographique et culturelle

Nestlé France est membre de la communauté « Les entreprises s'engagent pour les quartiers – PaQte » et se mobilise pour l'insertion

professionnelle et les opportunités économiques dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Le groupe agit à travers :

- l'accueil de collégiens et lycéens en stage découverte,
- le recrutement d'alternants et de stagiaires,
- des actions de coaching et de mentorat,
- et une politique d'achats responsables.

Nestlé France favorise un environnement de travail inclusif où chacun peut vivre sa religion tout en respectant les droits et convictions des autres. Un guide destiné aux managers et aux équipes ressources humaines leur fournit des clés pour gérer les questions ou situations liées au fait religieux.

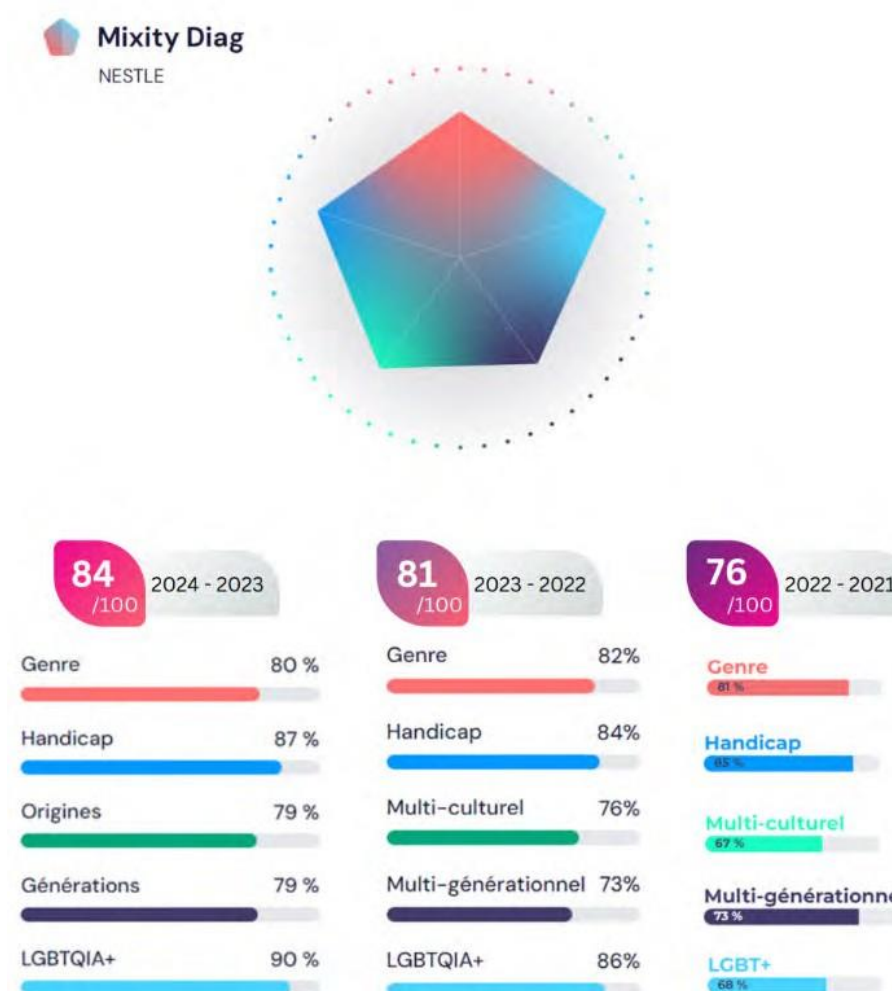
Diversité Générationnelle

Nestlé en France s'engage pour la jeunesse en rejoignant dès 2014 le programme *Nestlé Needs Youth* créé en 2013 par le Groupe. Il accompagne les jeunes de moins de 30 ans vers l'emploi et l'entrepreneuriat en leur offrant des opportunités :

- de stages et d'alternance,
- de formation,
- et de développement de compétences afin de construire leur avenir professionnel.

En parallèle, Nestlé France est signataire de la Charte Acte+50 depuis mai 2024, un engagement inter-entreprises sur la place des plus de 50 ans en entreprise. Pour valoriser la mixité des âges et renforcer la coopération entre les quatre générations présentes dans l'entreprise, Nestlé France a lancé en 2024 le collectif interne *GenCatalysts*. Ce collectif :

- sensibilise aux stéréotypes et biais liés à l'âge,
- et promeut la transmission intergénérationnelle.



2 Lutte contre le harcèlement et la violence au travail

Des collaborateurs de Nestlé en France pourraient être confrontés à des situations isolées de comportements inappropriés sur leur lieu de travail.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Chaque année, Nestlé France mène plusieurs campagnes de sensibilisation en faveur de la lutte contre la discrimination, la violence et le harcèlement au travail. Nous sommes également signataire de la charte #StOpe (Stop au Sexisme Ordinaire en Entreprise) depuis 2021. Nous mettons également à disposition un guide de soutien aux collaborateurs et collaboratrices victimes de violences domestiques ou de maltraitance.

Dans le cadre du parcours de formation commun, les collaborateurs suivent un module obligatoire sur la prévention du harcèlement et des agissements sexistes.

Les équipes ressources humaines et les managers bénéficient également d'une formation spécifique sur ces problématiques. Un réseau de référents, désignés par la direction et le comité social et économique (CSE), est présent dans chaque entité. Tous les collaborateurs, qu'ils soient témoins ou victimes, peuvent signaler un cas de discrimination en suivant la procédure interne de signalement, présentée précédemment.

NESPRESSO®

PRÉVENTION DU RISQUE EN BOUTIQUE

Les collaborateurs des boutiques Nespresso pourraient subir des incivilités de la part des clients, par exemple des remarques racistes, et être victimes d'atteintes à leur intégrité physique lors de mouvements sociaux externes tels que des manifestations, des grèves, etc.

Les managers des boutiques sont formés à gérer les situations d'incivilité, notamment en invitant les clients agressifs à quitter les lieux et à effectuer leurs achats en ligne. Avant une manifestation près d'un magasin, Nespresso évalue les risques et peut prendre des mesures préventives comme l'installation de palissades. En cas de risque élevé, le responsable sûreté prend les décisions opérationnelles.

Nespresso informe l'ensemble de ses employés de sa politique contre le harcèlement et vérifie régulièrement que chacun connaît ces règles. Une enquête est menée en cas de signalement identifié comme recevable et effectué soit auprès du management, d'un collègue, du CSE ou sur la plateforme *Speak Up*. Elle peut aboutir à des sanctions, pouvant aller jusqu'au licenciement.

3 Conditions de travail justes et favorables

Du fait de la structuration de nos activités, des impacts temporaires et isolés sur les conditions de travail de nos collaborateurs pourraient se produire.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Nous avons mis en place plusieurs mesures portant notamment sur l'organisation du temps de travail, l'accompagnement de la parentalité, la sécurisation des pratiques contractuelles et la protection sociale des collaborateurs.

Mesures liées au temps de travail

La durée du travail est encadrée à l'aide de différents dispositifs adaptés au statut du collaborateur :

- Pointage physique en usine ;
- Pointage par ordinateur pour les salariés à l'horaire hors usine ;
- Déclaration mensuelle d'activité sur l'outil NesTime pour les salariés au forfait jour.

Si un salarié au forfait jour travaille un jour de manière exceptionnelle, son planning est adapté afin de garantir ses jours de repos. En cas de surcharge de travail, il ou elle peut facilement signaler une alerte sur sa déclaration mensuelle, qui est alors automatiquement remontée au département des Ressources humaines.

Tous les collaborateurs peuvent signaler un risque de surcharge de travail :

- aux managers,
- aux équipes ressources humaines,
- aux représentants du personnel,

- via l'outil de signalement *Speak Up*,
- ou grâce au suivi des heures supplémentaires sur le bilan social.

Mesures spécifiques en lien avec la parentalité

Nous avons mis en place une politique de parentalité, ainsi que des mesures pour accompagner les collaborateurs avant et après l'arrivée d'un enfant, afin de garantir des conditions de travail adaptées et de prévenir tout risque de surcharge de travail.

Un accord groupe pour l'égalité professionnelle femmes-hommes prévoit :

- l'augmentation du nombre de jours de télétravail pour le parent 1 et le parent 2 dans les mois ou semaines qui précèdent et suivent la naissance,
- et des réductions d'horaires ou des aménagements de poste pour les postes non éligibles au télétravail.

Un guide sur la parentalité, destiné à tous les collaborateurs, fournit des informations sur les droits, démarches et dispositifs d'accompagnement.

Un séminaire destiné aux futurs parents présente les mesures existantes, les démarches administratives à effectuer et les dispositifs internes.

En 2025, un séminaire sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée après l'arrivée d'un enfant sera proposé aux collaborateurs revenant d'un congé parental.

4 Liberté d'association et droit à la négociation collective

Nestlé en France s'attache à prévenir d'éventuelles atteintes, isolées ou non, à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Nestlé en France reconnaît la liberté d'association et le droit de négociation collective et adhère :

- aux Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT),
- aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- à la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Un accord relatif au renforcement et à la modernisation du dialogue social est en vigueur depuis 2022 pour Nestlé en France. Des plans de compensation des salaires et un suivi de l'évolution des salaires des salariés syndiqués sont également en place.



5 Protection de la vie privée et des données personnelles

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Tout traitement de données personnelles peut engendrer un risque de non-respect de la vie privée et une atteinte aux données personnelles.

Politique

Nous avons adapté la Politique de Protection des Données du Groupe Nestlé au cadre juridique français afin qu'elle s'applique à l'ensemble des entités Nestlé en France. Elle intègre l'ensemble des exigences en matière de protection des données personnelles et veille notamment à la conformité avec :

- Le règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- Les Règles Contraignantes d'Entreprise (BCR) du Groupe Nestlé approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ; encadrant les transferts de données personnelles au sein du Groupe hors de l'Union européenne ;
- Les lignes directrices et recommandations sectorielles de la CNIL ;
- Les exigences du standard international pour la sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée, dans le cadre de notre certification ISO 27001.

Elle couvre toutes les activités de collecte, traitement, stockage et transfert de données personnelles, concernant les collaborateurs, les consommateurs et les fournisseurs de toutes les entités Nestlé en France.

La gouvernance est assurée par la Direction Éthique et Conformité, intégrée à la Direction Juridique et Compliance, sous la responsabilité du Délégué à la Protection des Données (DPO) déclaré auprès de la CNIL.

Mesures de maîtrise des risques



Protection des données personnelles

- Réalisation systématique d'un Privacy Impact Assessment (PIA) pour évaluer les risques lors de la mise en place de solutions digitales externes impliquant des données personnelles. Cela permet de prendre en compte des exigences réglementaires dès la conception (privacy by design) ;
- Vérification des contrats signés avec les prestataires externes et en y ajoutant une annexe sécurité permettant de s'assurer de la sécurisation des données ;
- Harmonisation des mentions d'informations et de présentation des modalités de consentement pour les supports de collecte du Groupe ;
- Obligation de renouveler les mots de passe tous les trois mois ;
- Recommandation d'utilisation de l'authentification Windows Hello for Business.



Formations spécifiques et ciblées

- Pour tous les collaborateurs avec des modules de formation spécifiques dédiés à la confidentialité et à la sécurité des données (mis à jour chaque année) et à la sécurité informatique (obligation de recertification annuelle de tous les collaborateurs) ;
- Réalisation d'un exercice de gestion de crise Cyber (vol de données, rançongiciels ...) pour tester et mettre à jour nos procédures.



Sensibilisations régulières

- Des fonctions exposées (marketing, IT, ...) et des comités de direction ;
- De tous les collaborateurs, notamment avec des tests de *phishing* grandeur nature réguliers.



Mécanismes de signalement

- Un formulaire interne de déclaration d'incident pour les collaborateurs ;
- Mise à disposition d'une adresse mail DPO dédiée dans toutes les politiques de confidentialité ;
- Possibilité offerte aux consommateurs de contacter le service consommateur par un formulaire, téléphone, e-mail ou courrier.

5 Protection de la vie privée et des données personnelles

SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

Système de management de la sécurité de l'information (SMSI)

Pour garantir une gestion efficace et pérenne de la protection des données, nous déployons des outils structurés permettant de contrôler, d'évaluer et d'améliorer nos pratiques en continu.

Audits externes

Des auditeurs indépendants externes réalisent des audits de conformité auprès de nos prestataires ainsi que des sites Nestlé en France dans le cadre de notre certification ISO27001. Ces audits visent à garantir la protection des données et à assurer la Confidentialité, l'Intégrité et la Disponibilité des informations. À la suite des audits, des plans d'action sont établis et suivis régulièrement pour en garantir la mise en œuvre.

Audits internes

Entre 2022 et 2024, une campagne volontaire d'audits internes, menée par un tiers indépendant, a permis de vérifier la conformité des pratiques en matière de protection des données personnelles. Huit entités ont été auditées et des plans d'action correctifs suivis régulièrement ont été mis en place. Par ailleurs et en complément, des audits internes sont réalisés chaque année par un tiers indépendant pour s'assurer du respect des exigences de la certification ISO 27001 et mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire.



PERSPECTIVES 2026

Nous prévoyons la mise en place d'un réseau de correspondants pour la protection de la vie privée au sein de nos équipes, afin de renforcer la sensibilisation et l'application des bonnes pratiques au plus près du terrain.

CERTIFICATION ISO 27001

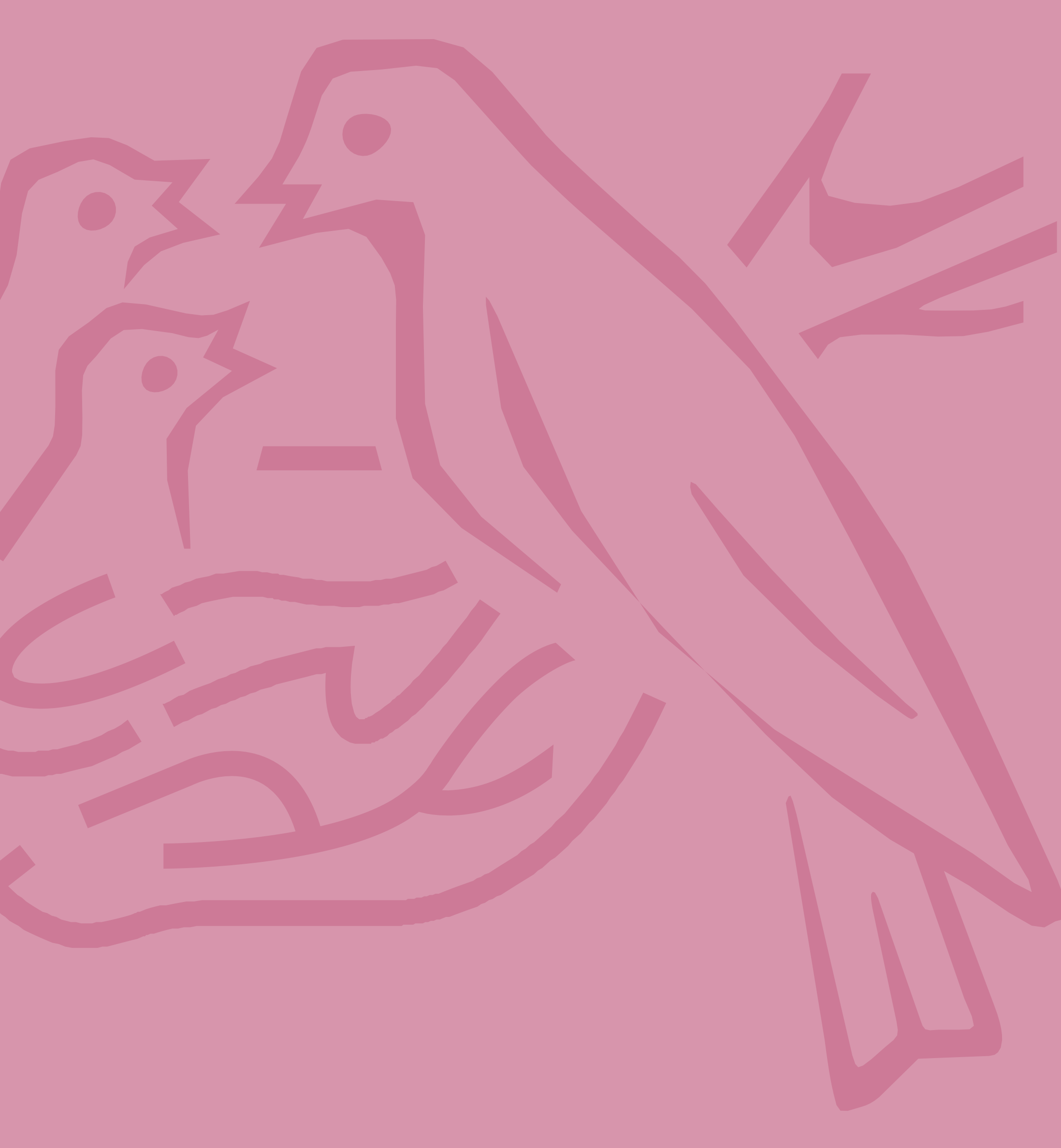


Nestlé France est certifiée ISO 27001 pour l'ensemble de son périmètre national.

Cette norme internationale définit les exigences auxquelles un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) doit se conformer pour gérer les risques liés à la sécurité des données que l'entreprise est amenée à traiter.

Nestlé en France renouvelle cette certification tous les trois ans.





SANTÉ SÉCURITÉ

- 6 Préservation de la santé et de la sécurité au travail
 - 7 Prévention des risques psycho-sociaux
 - 8 Protection de la santé des consommateurs
-

6 Préservation de la santé et de la sécurité au travail

Les activités de Nestlé en France pourraient exposer certains collaborateurs, intérimaires ou prestataires à des risques pour leur santé physique et leur sécurité, notamment en cas d'accidents :

- Sur site causés par des comportements humains, des installations ou des machines ;
- Sur la route, sur les sites de tiers ou en raison de chutes d'objets pour les forces de vente ;
- Sur les chantiers en raison d'activités à haut risque pour les prestataires.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Formation

Une formation à la sécurité est dispensée à tous les nouveaux collaborateurs, intérimaires ou prestataires. Par principe, toute personne non formée est interdite d'accès aux sites de production. Les personnes n'ayant pas encore terminé leur processus d'intégration doivent porter un couvre-chef rouge pour être identifiables.

Une attention particulière est portée à la sécurité. Tous les salariés quel que soit leur statut reçoivent une formation sécurité, c'est-à-dire théorique et pratique et une évaluation de leurs compétences sur le terrain.

Sensibilisation

Des campagnes ciblées sont déployées pour renforcer les comportements de sécurité, notamment :

- L'importance du port des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- La sensibilisation aux règles de conduite sûre pour les forces de vente ;
- L'incitation à ne pas utiliser le téléphone en marchant ;
- L'encouragement à signaler et à parler des situations à risque.

Contrôles sur site

Le programme « *Leadership@shopfloor* » encourage les managers à réaliser des visites régulières sur le terrain qui ont pour objectifs de :

- Vérifier le respect des procédures en place ;
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Accompagner et coacher les collaborateurs.

Des séances de coaching sont obligatoires pour tous les salariés. Deux sessions par an sont également prévues pour les forces de vente sur le terrain, certaines étant intégrées aux critères de performance managériale.

Des évolutions dans les pratiques individuelles peuvent être encouragées par des échanges informels ou dans le cadre d'accompagnements réguliers.

Les pratiques et résultats sont analysés lors de revues opérationnelles quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles.

La gestion des risques est une priorité, suivie par le chaque mois, avec une analyse des causes et des enseignements à retirer des incidents.



6 Préservation de la santé et de la sécurité au travail

MESURES SPÉCIFIQUES PAR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont mis à jour chaque année. Ils intègrent l'ensemble des risques physiques et psychosociaux (voir Section 7 page 24) identifiés et assure le suivi des actions de prévention, garantissant ainsi la protection durable de nos collaborateurs et de nos prestataires.



Collaborateurs dans les bureaux

Au sein du siège social SHIFT, les signalements recueillis concernent environ 20 % de risques physiques (chutes, risques électriques, mobilier mal positionné, etc.) et 80 % de comportements à risque (usage du téléphone en marchant, circulation des vélos dans le parking, etc.).

Des mesures spécifiques de prévention spécifiques ont été mises en place :

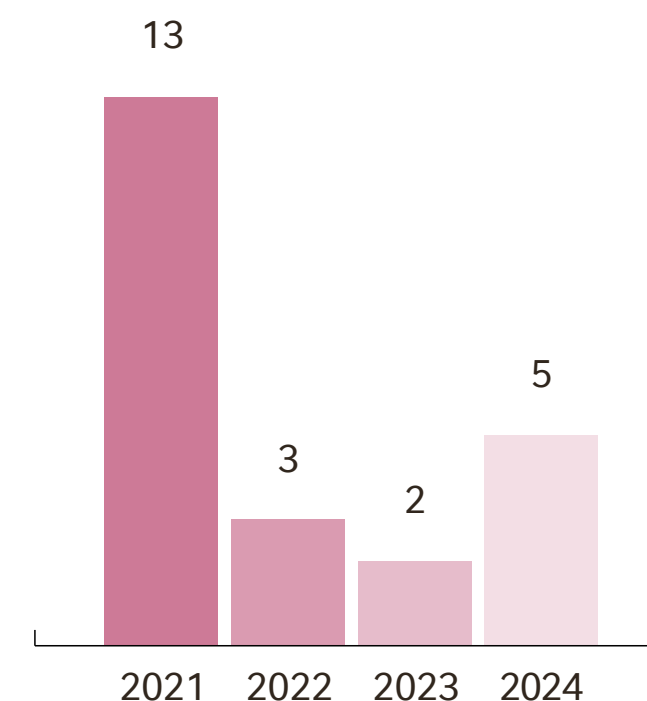
- Présence d'affiches dans les escaliers pour inciter à tenir la rampe ;
- Sensibilisation des cyclistes dans le parking pour les déplacements à vélo ;
- Distribution de gilets réfléchissants et de dispositifs lumineux pour les cyclistes ;
- Stand pédagogique contre l'usage du téléphone en marchant.

Des QR codes ont également été installés sur les postes de travail pour faciliter le signalement des situations à risque. Cette initiative a contribué à une augmentation significative des remontées.

Forces de vente

Une analyse ciblée a permis d'identifier des comportements à risque spécifiques, tels que le non-respect des temps de repos, à l'origine de l'assoupissement au volant, ou encore des situations entraînant des chutes de plain-pied ou la chute d'objets. Ces constats ont permis de mettre en œuvre des actions de prévention adaptées, qui ont contribué à réduire de manière significative le nombre d'accidents.

Évolution du nombre d'accidents



Activités de manutention

Des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour sécuriser les opérations de manutention dans les entrepôts :

- Des formations obligatoires sont exigées pour la conduite des engins, notamment dans les zones équipées de racks, de chariots élévateurs et d'engins électriques ;
- Des sessions de formation aux gestes et postures sont proposées aux équipes de manutention, afin de limiter les risques musculo-squelettiques et de favoriser les bonnes pratiques ergonomiques.

Activités de transport

Le transport des marchandises est assuré par des prestataires externes sélectionnés sur la base de critères stricts incluant la santé et la sécurité, le respect des droits humains et la conformité aux obligations de vigilance.

6 Préservation de la santé et de la sécurité au travail

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PRESTATAIRES

Les critères de santé et sécurité font partie intégrante de la sélection des prestataires. Avant chaque projet, le donneur d'ordre de Nestlé et le prestataire réalisent ensemble une inspection des lieux pour identifier les risques potentiels. Cette évaluation permet d'établir des mesures de prévention et de protection, collectives ou individuelles, qui sont ensuite formalisées dans un plan de prévention.

Nestlé désigne un donneur d'ordre pour chaque prestataire. Ces derniers doivent obligatoirement rendre compte à leur donneur d'ordre pour obtenir l'accréditation nécessaire à leur intervention.

Pour les prestataires à demeure, chaque année, et à chaque changement pouvant impacter l'activité, nous mettons à jour les analyses de risques et les plans de prévention pour protéger leur santé et leur sécurité.

Dans nos usines, nous avons instauré des revues opérationnelles quotidiennes dédiées aux prestataires pour assurer le respect des exigences de sécurité avant chaque intervention.

Si les règles ne sont pas respectées, particulièrement concernant les principes de sécurité des personnes, le Directeur santé-sécurité et le Directeur d'usine peuvent décider ensemble d'arrêter immédiatement le chantier.

Enfin, à la fin de chaque projet, nous évaluons la capacité du prestataire à se conformer aux normes de santé et de sécurité.

En 2024,

365 collaborateurs ont été formés

2 jours chacun – 5 840 heures de formation au total - afin de renforcer le niveau d'exigence vis-à-vis des prestataires.



6 Préservation de la santé et de la sécurité au travail

SUIVI

Conformité des installations et des dispositifs techniques et respect des préconisations légales

Un dispositif de suivi a été mis en place pour garantir la conformité des équipements et installations. Ce dispositif repose sur le *Functional Compliance Assessment* (FCA), appliqué à l'échelle du Groupe.

Il existe plusieurs niveaux d'audit :

- Chaque site effectue un audit interne au moins une fois par an ;
- L'équipe santé-sécurité du Marché mène également des audits réguliers, avec l'appui des équipes d'ingénierie ;
- Chaque année, sept à huit sites jugés prioritaires bénéficient d'un audit complémentaire incluant des visites sur place.

Le programme de formation *Total Programme Management* (TPM), permet aux collaborateurs de repérer les anomalies techniques sur les installations et de planifier leur résolution.

Remontée des alertes

En 2024, le nombre de situations de presque-accident est compris entre 0,70 et 0,80 par personne et par site. Ces données sont collectées chaque mois à travers :

- Les visites comportementales de sécurité ;
- Les réactions spontanées observées sur le terrain ;
- Les signalements faits directement par les collaborateurs.

Un nombre important de signalements est considéré comme un signe positif, témoignant d'une vigilance accrue et d'une amélioration continue des conditions de sécurité.

La plateforme *Speak Up* est également accessible aux partenaires et prestataires de Nestlé pour faire remonter de manière confidentielle des alertes ou des préoccupations. Ce dispositif complète les autres canaux de remontée d'alerte décrits dans la section dédiée aux mécanismes d'alerte (voir page 53).



Mesures spécifiques relatives à la pollution sonore

Le risque sonore (auquel les collaborateurs peuvent être exposés) s'intègre au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), avec une surveillance médicale conforme à la réglementation. Chaque site dispose d'une cartographie des zones à risque où le bruit est soit éliminé par des aménagements, soit atténué par le port obligatoire de protections auditives.

L'équipe santé-sécurité assure la conformité aux règles de prévention définies par le Code du travail et contrôlée lors des audits internes. Le facteur bruit est systématiquement pris en compte dans les projets d'investissements.

Des mesures de suivi du bruit sont réalisées par des organismes agréés, en lien avec les autorités compétentes, afin de vérifier le respect des seuils réglementaires, tant pour les salariés que pour les communautés locales. Pour ces dernières, la gestion des risques liés au bruit s'inscrit à la fois dans le cadre de la santé et de la sécurité et dans celui des enjeux environnementaux (voir page 31).

7 Prévention des risques psycho-sociaux

Les collaborateurs de Nestlé peuvent être exposés à des risques sur leur santé mentale, liés à leur charge de travail ou au stress.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Un comité Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail (SQVCT) a été mis en place en 2022. Il pilote une feuille de route pro-active fondée sur trois niveaux de prévention : primaire, éviter l'apparition des risques, secondaire, intervenir précocement et tertiaire, limiter les conséquences.

Prévention

En 2024, nous avons mis en place diverses actions de prévention, notamment :

- Le programme *HealthyLife*, construit autour de quatre piliers : activité physique, santé mentale, alimentation et famille ;
- La plateforme *Pleaz*, qui propose aux collaborateurs des pauses actives sous forme d'exercices guidés (étirements, méditation) ;
- Une assistance psychologique et sociale accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via la plateforme *Qualicare* (ligne d'écoute, site internet et application mobile) ;
- Des dispositifs de soutien renforcés sont prévus en cas de situation de crise, incluant :
 - la présence de psychologues sur site pour les collaborateurs,
 - des ateliers avec les équipes managériales ;
- La possibilité de télétravailler en fonction de situations individuelles, par exemple pour les salariés en situation de handicap et dans le cadre de la politique de parentalité ;

- En complément de ses services d'accompagnement, *Qualicare* propose un module d'alerte interne dédié qui oriente rapidement les signalements vers l'équipe *Diversity, Culture & Employee Experience*.

Formation

La santé fait partie des thématiques prioritaires abordées dans les parcours de formation obligatoires pour tous les nouveaux arrivants, intérimaires compris. Ces formations intègrent les principes, la politique et les pratiques en matière de santé, sécurité et bien-être au travail du Groupe Nestlé.

Tous les managers suivent, dans le cadre de leur parcours de formation obligatoire, une formation à la prévention des risques psychosociaux.



7 Prévention des risques psycho-sociaux



Sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont menées tout au long de l'année. Elles incluent des partenariats avec des acteurs externes, comme *Qualisocial* et *Wecare@work*, pour intervenir directement sur le terrain.

Deux campagnes annuelles sont notamment organisées à l'occasion des journées dédiées à la santé, à la santé mentale et à la sécurité au travail. Des affiches, des QR codes, des kakemonos, des stands d'animation, des e-mails, des newsletters et des publications intranet sensibilisent les collaborateurs aux sujets de la qualité de vie au travail et de la santé mentale, et leur permettent également de prendre connaissance des services d'assistance psychologique et sociale à leur disposition.

SUIVI

Des enquêtes sont menées tous les deux ans auprès de l'ensemble des collaborateurs sur le bien-être au travail, et de manière ponctuelle en réponse à un enjeu ou une priorité spécifique. Parmi elles, l'enquête Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) conduite en 2022 et l'enquête « Nestlé & moi » réalisée en 2024, centrée sur l'engagement, la santé et le bien-être au travail, ont permis d'élaborer et d'ajuster une feuille de route structurée selon trois niveaux d'intervention :

- Prévention en amont (primaire) ;
- Gestion d'un risque identifié mais non encore réalisé (secondaire) ;
- Réponse à un risque déjà survenu (tertiaire).

Par ailleurs, les collaborateurs peuvent utiliser la plateforme *Speak Up* mais aussi s'adresser de manière confidentielle à leur manager, contacter leur interlocuteur RH ou un représentant syndical (dans le cadre du droit d'alerte dont dispose les institutions représentatives du personnel) pour faire remonter une alerte ou une préoccupation. Les signalements sont centralisés et peuvent faire l'objet d'une enquête selon nos règles internes (voir page 53). Un suivi statistique est assuré afin d'identifier d'éventuelles tendances et d'adapter les actions de prévention en conséquence.

8 Protection de la santé des consommateurs

La qualité nutritionnelle des produits alimentaires est clé pour éviter le risque de développement de maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiovasculaires, ainsi que pour éviter le risque d'obésité. Les produits alimentaires peuvent également présenter des risques sanitaires en cas de faille de sécurité alimentaire entraînant des conséquences sur la santé des consommateurs.

QUALITÉ NUTRITIONNELLE & ALIMENTATION ADÉQUATE

LEVIERS D'ACTION

- L'amélioration continue de nos recettes sur le plan nutritionnel
- La transparence
- La sensibilisation des consommateurs et des professionnels de santé

Amélioration des recettes sur le plan nutritionnel

Notre priorité est de proposer toujours plus d'options favorisant une alimentation équilibrée et de qualité. Entre 2019 et 2024, nous avons amélioré 34 % de nos recettes* en réduisant leur teneur en sucre et en sel ou encore en ajoutant des fibres et des protéines.

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, nous participons régulièrement à des congrès scientifiques et organisons des échanges avec des experts en nutrition et des professionnels de santé.

Communication responsable et transparente

Les consommateurs attendent des informations claires et accessibles sur les produits qu'ils consomment. Nous nous engageons à communiquer de manière transparente et responsable et appliquons une politique volontariste qui encadre strictement les contenus publicitaires destinés aux enfants.

- Nestlé a été la première entreprise à publier la répartition de son portefeuille mondial selon le système Health Star Rating, dans le cadre de sa stratégie globale « Good for You » ;
- Un service consommateur composé notamment de diététiciens et d'assistants vétérinaires répond à près de 90 000 questions chaque année ;
- Des solutions technologiques innovantes, telles que la digitalisation et l'utilisation de la blockchain, sont mises en place via un QR code pour permettre aux consommateurs de retracer les étapes de fabrication et l'origine des produits.

100 % des produits éligibles

en France sont porteurs du Nutri-Score.

*Produits vendus en Grandes et Moyennes surfaces hors nutrition clinique, infantile et animale

8 Protection de la santé des consommateurs



LA TRANSPARENCE AVEC LE NUTRI-SCORE

Le Nutri-Score fournit aux consommateurs une information nutritionnelle transparente et leur permet de comparer facilement les produits d'une même catégorie. Il encourage également les industriels à innover et à reformuler leurs recettes pour les rendre plus équilibrées.

Nutri-Score 2025

En mars 2025, le gouvernement français a officialisé une nouvelle version du Nutri-Score, que nous avons soutenue et anticipée en l'adoptant dès 2024. Nous la déployons progressivement sur l'ensemble des emballages des produits éligibles, conformément aux délais définis. D'ici la fin de l'année 2025, la grande majorité de nos produits en seront porteurs.

Sensibilisation des consommateurs et des professionnels de santé

➤ Consommateurs

- Orienter les consommateurs vers une consommation responsable, notamment grâce au Nutri-Score et à l'intégration de repères de portions sur nos emballages ;
- Plus de 6 500 recettes et menus élaborés avec des diététiciens selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) sont disponibles sur le site Croquons la Vie®.

➤ Professionnels de santé

En collaboration avec les Cahiers de Nutrition et de Diététique et l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN), la plateforme Nestlé Nutri Pro, dédiée aux professionnels de santé, propose des outils pratiques et une information scientifique sur les actualités en nutrition.



8 Protection de la santé des consommateurs

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

LEVIERS D'ACTION

- **Nestlé Management System (NMS) et certification aux normes ISO**
- **Maîtrise des intrants et des conditions de production**
- **Formation, prévention et signalement**

Systeme de management

Nos infrastructures de fabrication sont conçues pour assurer des produits sûrs et de qualité, dans le respect des normes les plus strictes. Ce haut niveau d'exigence, qui n'admet aucune procédure non conforme, repose sur un système de management de la qualité et de la sécurité alimentaire structuré, audité et faisant l'objet d'une amélioration continue.

➤ Normes

- Tous nos sites en France répondent aux exigences du Nestlé Management System (NMS) et sont certifiés aux normes internationales ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 (Qualité, Sécurité, Environnement) ;
- Le référentiel FSSC 22000 est appliqué pour la gestion de la sécurité alimentaire et l'ensemble de nos sites de production sont certifiés.

➤ Maîtrise de risques

- Le système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), intégré au FSSC 22000, est déployé dans toutes les usines produisant des produits alimentaires. Il permet d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques ;
- Chaque risque significatif identifié est encadré par une mesure de contrôle validée, surveillée et vérifiée, appelée « Programme de Prérequis Opérationnel » (PRPO) ou « Point de Contrôle Critique » (CCP) ;
- Nos procédures couvrent la maîtrise des risques microbiologiques, chimiques et allergènes, le contrôle du risque de sur- ou sous-dosage nutritionnel et la prévention des corps étrangers ;
- La lutte contre les nuisibles est effectuée en partenariat avec un prestataire externe et un suivi mensuel ou bimensuel est prévu ;
- Une veille réglementaire et de sécurité sanitaire permet d'identifier et d'anticiper les mesures à mettre en place pour maîtriser les risques futurs.

➤ Audit & amélioration continue

- Un organisme externe accrédité audite les sites afin de vérifier leur conformité aux normes ISO et à la réglementation en vigueur ;
- Une démarche d'amélioration continue des processus est en place sur chaque site de production. Le suivi des actions d'amélioration et indicateurs de performance s'effectue dans le cadre de l'Operation Master Plan (OMP) de chaque site.

8 Protection de la santé des consommateurs

Maîtrise des intrants et des conditions de production

La sécurité alimentaire repose sur un ensemble rigoureux de pratiques couvrant l'ensemble de la chaîne de production. De la sélection des matières premières à la mise sur le marché des produits finis, chaque étape est encadrée par des exigences précises visant à prévenir et à maîtriser les risques sanitaires.

➤ Spécifications et contrôles

- L'ensemble de nos fournisseurs sont scrupuleusement sélectionnés et audités. Toutes les matières premières et emballages font l'objet de spécifications techniques précises ;
- Des contrôles sont réalisés afin de garantir la conformité aux réglementations les plus strictes et de prendre en compte les dernières avancées scientifiques.

➤ Séparation des flux et prévention des contaminations

- Les sites de production sont organisés par zones selon le niveau d'hygiène nécessaire pour protéger le produit. Des règles d'hygiène spécifiques s'appliquent à chaque zone tant pour le personnel que pour le nettoyage ou la gestion de l'équipement de production.
- Les flux de matières et de personnes sont gérés de manière rigoureuse afin de prévenir toute contamination entre les matières premières et les produits finis.

➤ Environnement et équipements de production

Chaque site applique des prérequis stricts, notamment en matière d'approvisionnement en eau claire et potable, de filtration de l'air et de choix des matériaux entrant en contact avec les aliments. Ces exigences garantissent que les équipements, les matériaux et les environnements de production sont adaptés à la fabrication de produits alimentaires sûrs.

➤ Hygiène

- Des protocoles sanitaires rigoureux et des procédures de nettoyage validées sont mis en œuvre à chaque étape de la production ;
- L'ensemble des collaborateurs est formé à l'application des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Formation et prévention

Le renforcement des compétences internes est un levier essentiel pour garantir la sécurité alimentaire à toutes les étapes de la chaîne de production. Tous les nouveaux collaborateurs, y compris les intérimaires, suivent un parcours d'intégration comprenant des formations régulières et un accompagnement en matière de sécurité alimentaire. Des formations sont dispensées à toutes les personnes amenées à intervenir dans une cellule de crise.

Protection du consommateur

➤ Instructions d'utilisation

Une préparation conforme des produits est essentielle pour en garantir la sécurité d'usage, les équipes CTAG (Groupe Technique d'Application par Catégorie) sont responsables de vérifier et valider les instructions de préparation des produits finis au niveau Groupe, les équipes locales se chargeant de les intégrer aux usages consommateurs et de valider leur conformité sur les emballages.

➤ Prise en compte des retours des consommateurs

Nous accordons une attention particulière aux retours de nos consommateurs, qui peuvent nous contacter par le biais du site internet, par courrier électronique, par chatbot, par téléphone, par courrier ou *via* les réseaux sociaux.

Une enquête de satisfaction est envoyée au consommateur une fois la réponse apportée et la qualité de ce traitement sera évaluée de façon continue.

Procédure de gestion des contacts consommateurs

- 1 Enregistrement de tous les contacts dans une base de données sécurisée avec identification à double facteur et gestion RGPD qui permet de détecter les cas récurrents à risque
- 2 Analyse par les équipes du service consommateurs et évaluation du degré d'urgence
- 3 Alerte par mail de la cellule Incident sensible auprès des équipes qualité et marque si incident sensible avéré et traitement conformément au process traitement des « incidents sensibles »
- 4 Première prise de contact sous 24 heures pour les demandes considérées comme urgentes
- 5 Enquête menée avant réponse validée avec équipe qualité et marque
- 6 Enregistrements de toutes les réponses et des échanges dans la base de données en accord avec la législation applicable

0 rappel de produit
en 2024



ENVIRONNEMENT

- 9 Préservation des écosystèmes marins et d'eau douce
 - 10 Préservation des écosystèmes terrestres
 - 11 Préservation des sols
 - 12 Préservation de la qualité de l'air
 - 13 Cycle de l'eau et prévention du stress hydrique
 - 14 Conception et utilisation d'emballages responsables
 - 15 Lutte contre l'aggravation du changement climatique
-

9 Préservation des écosystèmes marins et d'eau douce

Nos activités industrielles peuvent affecter la qualité de l'eau et entraîner des phénomènes d'eutrophisation et d'appauvrissement en oxygène des milieux aquatiques portant atteinte à la faune et à la flore des cours d'eau, notamment à cause des rejets aqueux en sortie des stations d'épuration.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Nous mettons en œuvre une politique stricte de prévention des pollutions liées aux rejets aqueux supervisée par une équipe dédiée en relation avec les usines et les sites industriels.

En fonction des sites, le traitement des eaux usées est assuré soit par nos propres stations d'épuration internes, soit par les stations communales. Dans ce dernier cas, nous signons une convention de rejet avec la commune qui fixe des exigences sur la quantité et la qualité des effluents acceptés. Cela permet de garantir la compatibilité avec la capacité de traitement de la commune. Nous nous appuyons sur une équipe d'experts internes pour accompagner les usines en cas de besoin technique spécifique. Cette équipe pilote également les audits techniques réalisés tous les trois ans sur l'ensemble des sites industriels.

Afin de renforcer la maîtrise des installations de traitement des eaux, un chapitre dédié aux stations d'épuration a été intégré au référentiel d'audit.

En cas d'incident, des solutions temporaires peuvent être rapidement déployées grâce à l'identification préalable de partenaires capables de fournir des équipements techniques complémentaires en location, permettant un traitement additionnel et un retour plus rapide à la conformité des rejets. On recense en moyenne quatre à cinq situations de crise par an sur l'ensemble des sites.

Par ailleurs, nous investissons dans le développement des compétences internes : nos équipes sont formées à l'exploitation des stations d'épuration via un programme structuré en partenariat avec l'Office International de l'Eau (OIEau).

Stratégie définie pour maîtriser les effluents de nos stations d'épuration

- 1 Un plan de maintenance des installations de traitement
- 2 La formation des équipes
- 3 La digitalisation du fonctionnement des stations d'épuration afin d'analyser les tendances
- 4 Le recyclage
- 5 La transmission des signalements aux autorités compétentes est effectuée sur la plateforme GIDAF, si applicable



MESURES D'ATTÉNUATION SPÉCIFIQUES CHEZ NESTLÉ WATERS FRANCE

Notre filiale Agrivair, est engagée dans le programme Entreprise Engagée pour la Nature (EEN) par l'Office Français de la Biodiversité à travers son plan d'actions portant sur la qualité de l'eau et la biodiversité sur l'impluvium de Vittel (zone d'infiltration des eaux de pluie et de recharge des eaux souterraines). Depuis 2021, nous avons signé une convention de partenariat avec l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour préserver la biodiversité autour de nos sites.

9 Préservation des écosystèmes marins et d'eau douce

SUIVI

Toutes les usines sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous régime d'autorisation ou d'enregistrement, ce qui nous oblige à mesurer et suivre les rejets aqueux.

Les stations d'épuration de nos usines sont contrôlées et la qualité des rejets aqueux est surveillée conformément à nos exigences internes, telles que définies dans le *Nestlé Environment Requirements* (NER), et aux exigences définies par les autorités dans le cadre des autorisations d'exploiter (ICPE) et des valeurs limites d'émission (VLE). Les données de suivi sont consolidées dans notre système de reporting environnemental interne.

À la suite de l'incident survenu en 2020 sur le site de Challerange (Ardennes), qui a entraîné l'eutrophisation des cours d'eau et une mortalité piscicole anormale, nous nous sommes engagés à renforcer la surveillance de nos rejets sur l'ensemble de nos sites en France. Tous nos rejets sont enregistrés sur le portail gouvernemental « Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente (GIDAF) » afin de garantir la traçabilité de leur traitement.

Pour l'ensemble des paramètres identifiés, nous communiquons régulièrement nos résultats et informons les autorités de manière proactive en cas de déviation ponctuelle.



Purina s'engage pour la restauration des écosystèmes océaniques

En 2024, Purina Europe a lancé son premier Programme de Restauration des Océans, dont l'objectif est d'aider à restaurer 1 500 hectares d'habitats marins d'ici 2030, soit l'équivalent d'environ 3 700 terrains de football.

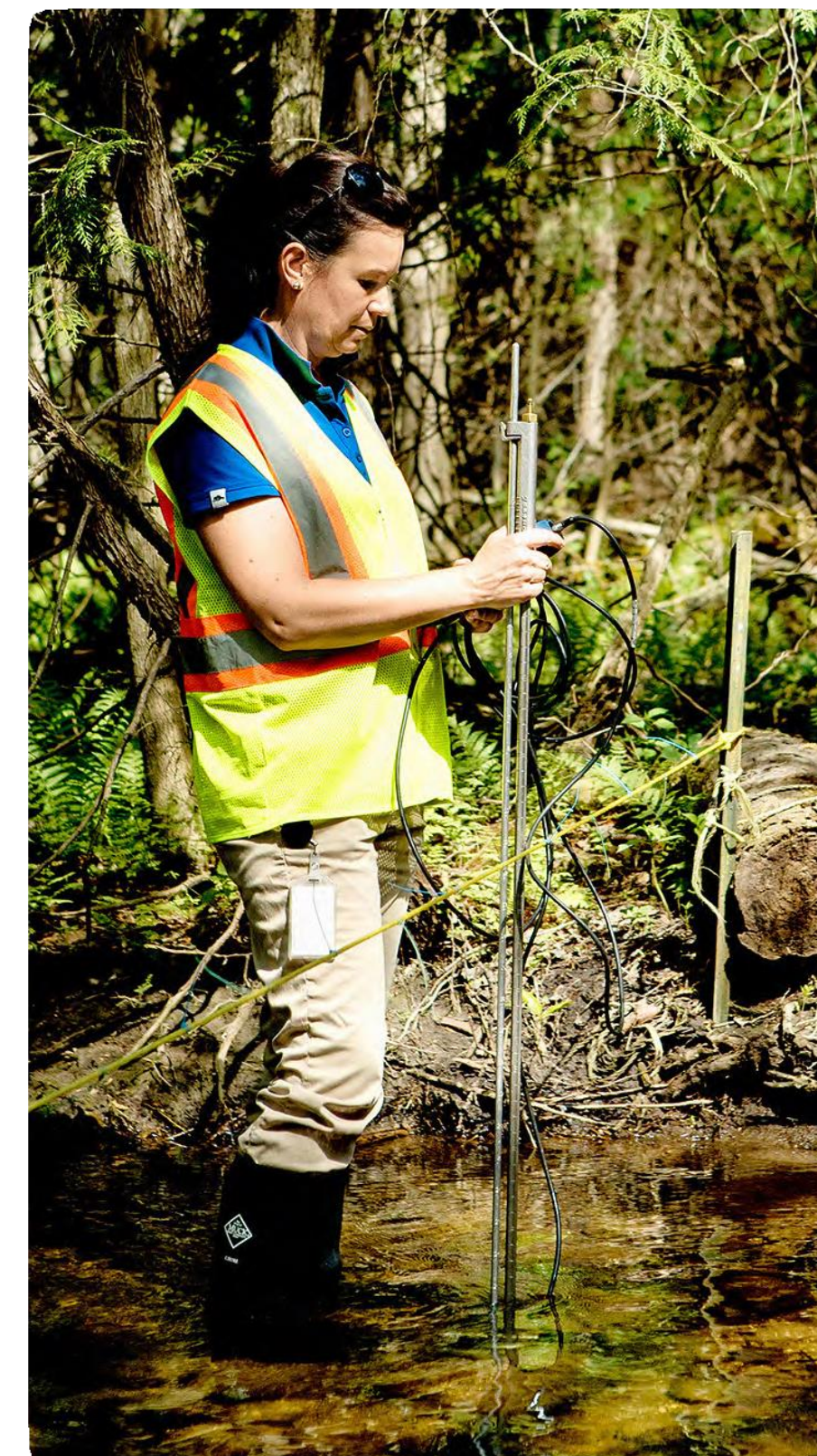
Ce programme s'inscrit dans le cadre de ses engagements environnementaux pour lutter contre la perte de biodiversité marine en Europe. Purina est également sponsor fondateur de *The Bycatch Solutions Hub*, porté par le *Sustainable Fisheries Partnership*.



Il existe un risque de pollution de l'eau lors du processus de détartrage des machines à café, notamment si le contenu du kit de détartrage utilisé par le consommateur ou du bidon de détartrant utilisé par le professionnel est jeté sans traitement préalable.

Pour maîtriser ce risque et en limiter l'impact, tous les produits potentiellement dangereux et manipulés par les équipes techniques font l'objet d'une traçabilité et d'un reporting en conformité avec la réglementation environnementale en vue de leur traitement dans les filières spécialisées (Trackdéchets).

Toutes nos activités sont conformes à la norme ISO 14001 depuis quatre ans et des audits internes et/ou externes sont menés une à deux fois par an pour garantir le maintien et l'amélioration continue du système de management environnemental.



10 Préservation des écosystèmes terrestres

Nos activités industrielles peuvent porter atteinte à la faune et à la flore terrestre, en particulier pour les sites situés à proximité de zones Natura 2000 ou d'espaces protégés.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dès 2022, le groupe Nestlé a lancé des travaux volontaires pour protéger la nature et la biodiversité. En 2023, nous avons rejoint les 16 autres entreprises pilotes du projet *Science-Based Targets for Nature*, qui vise à tester la méthodologie et à définir des objectifs spécifiques pour la nature en lien avec le cadre mondial de Kunming-Montréal.

Nous agissons pour réduire nos impacts sur la biodiversité et restaurer les écosystèmes à travers notre feuille de route globale « Zéro émissions nettes ».

En France, dans la continuité des cinq prédiagnostics biodiversité réalisés autour de nos sites industriels en 2022 :

- Deux usines ont initié la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité et défini un plan de gestion écologique en 2023 ;
- Un suivi des espèces et une analyse de la flore sauvage dans les prairies permanentes a également été mis en place.

Par ailleurs, lors de toute extension d'un site, les équipes Environnement sont informées afin d'intégrer la gestion des risques écologiques en amont, et un dialogue avec les parties prenantes locales est engagé.



Nos marques s'engagent pour protéger les écosystèmes



AGROFORESTERIE

Depuis 2022, Purina collabore avec ses fournisseurs agricoles et partenaires techniques sur des projets agroforestiers dans le nord de la France. Ces initiatives vont permettre la réalisation du projet de plantation de 200 000 arbres, renforçant la biodiversité, améliorant la qualité des sols et favorisant la séquestration du carbone.



« UN BÉBÉ, UN ARBRE »

Depuis plus d'un demi-siècle, dans le cadre de l'initiative « Un bébé un arbre », Guigoz collabore avec l'ONF pour replanter plus de 900 000 arbres dans les forêts publiques françaises endommagées par les tempêtes, les maladies ou les effets du changement climatique.

10 Préservation des écosystèmes terrestres

NOS ACTIONS EN 2024

En 2024, nous avons poursuivi les initiatives visant à évaluer notre impact et nos dépendances vis-à-vis de la nature et les recherches pour mesurer les bénéfices des actions en faveur du climat pour la biodiversité.

Nous avons également mis en place diverses actions, notamment :

- Intégration d'un volet biodiversité aux études d'aménagement de nos parkings, dans le cadre de la loi APER, incluant notamment l'adaptation de l'éclairage, l'installation de nichoirs et d'autres dispositifs favorisant la préservation de la faune locale.
- Réalisation d'un suivi des actions de suppression des plantes invasives sur les sites de Creully sur Seulles, Rumilly et Challerange afin de limiter leur impact sur la biodiversité locale.

SUIVI

La qualification ICPE de l'ensemble de nos usines impose la prise en compte des impacts potentiels sur les sols, la faune et la flore terrestre, ainsi que la mise en œuvre de mesures de prévention et de suivi environnemental adaptées.



11 Préservation des sols

Nos sites de production peuvent entraîner une pollution des sols en raison de déchets de conditionnement ou de déversements accidentels de produits dangereux et/ou chimiques.

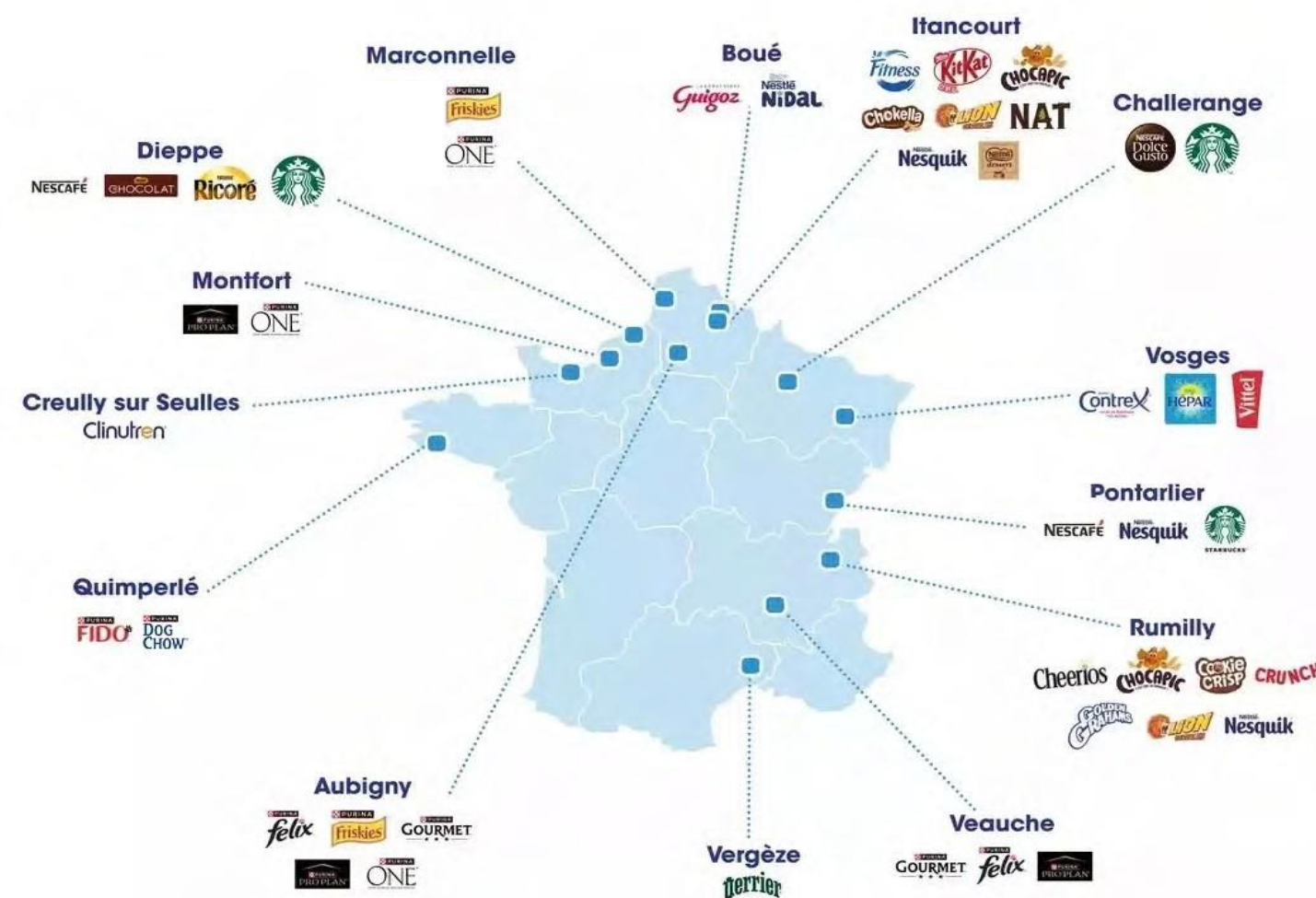


ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Depuis fin 2020, l'ensemble de nos usines a atteint l'objectif Zéro Déchet enfoui. Nous poursuivons nos efforts pour réduire les déchets industriels banals (DIB) de nos sites.

Nous avons également défini une politique de tri des déchets et chacun de nos sites industriels dispose d'une station de tri. Nous nous assurons également de la traçabilité du traitement des déchets par l'enregistrement des bordereaux de suivi des déchets (BSD) sur la plateforme dématérialisée Trackdéchets.

En 2025 nous réaliserons un audit interne de conformité des installations de réception, de stockage et de distribution des matières dangereuses. Cet audit nous permettra d'identifier les axes d'amélioration éventuels à mettre en œuvre au sein de nos sites industriels.



SUIVI

La gestion des déchets fait l'objet d'un suivi dans le cadre des évaluations environnementales internes (NER) et des audits de conformité des sites industriels (EFCA), réalisés par nos experts environnement internes. Les plateformes réglementaires Trackdéchets et GEREP, de même que les autorités compétentes (DREAL, ...), sont tenues à jour conformément aux exigences légales.

En cas d'incident, un signalement est effectué et une analyse des causes est partagée avec l'ensemble des équipes industrielles. Une communication adaptée est ensuite diffusée dans toutes les usines afin de renforcer la prévention et d'éviter toute récurrence.



ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES CHEZ NESTLÉ WATERS

Nestlé Waters a réalisé autour de son site des Vosges une cartographie et un suivi environnemental sur des sites de déchets industriels pour identifier les impacts sur l'eau et les sols. Nestlé Waters travaille depuis de nombreuses années avec les autorités locales et les experts environnementaux pour mettre en place les solutions les plus adaptées pour chaque site. Sept sites ont déjà été nettoyés et les discussions sont en cours pour mettre en œuvre des solutions pérennes pour les trois sites restants. Nestlé Waters s'associe à CITEO pour favoriser le tri de ses emballages et à Gestes Propres pour lutter contre les déchets abandonnés.

12 Préservation de la qualité de l'air

Nos activités industrielles, telles que la fabrication de bouteilles en plastique, le fonctionnement des chaudières, des torréfacteurs et des tours d'agglomération et de séchage, peuvent affecter la qualité de l'air.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En 2024, chacune de nos 14 usines en France bénéficie d'une autorisation préfectorale d'exploiter, précisant les valeurs limites d'émission (CO₂, poussières, etc.).

Afin de limiter les émissions de poussières et de particules fines issues des processus industriels, nous avons installé des filtres sur les tours de séchage de nos usines de Boué (Aisne), de Challerange (Ardennes) et de Dieppe (Seine-Maritime).

SUIVI

Les émissions sont suivies en continu ou lors de campagnes spécifiques à l'aide d'appareils de mesure étalonnés régulièrement pour garantir leur fiabilité. Les résultats sont transmis aux autorités.



13 Cycle de l'eau et prévention du stress hydrique

D'une manière générale, la ressource en eau est particulièrement précieuse et peut faire l'objet de multiples pressions, notamment dans les régions où l'eau est ou devient rare. L'ensemble des activités de production de Nestlé peut contribuer à cette pression.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le Groupe Nestlé a généré des économies d'eau de 10,4 millions de m³ entre 2021 et 2024 dans ses usines au niveau mondial. Il coopère également avec les agriculteurs partout dans le monde pour optimiser la consommation d'eau dans sa chaîne d'approvisionnement.

Chaque site industriel en France dispose d'un « arrêté sécheresse » définissant des seuils d'alerte pour anticiper les périodes de stress hydrique. Un Plan de continuité d'activité, mis à jour chaque année, précise les actions à engager pour garantir le respect de ces seuils.

Dans le cadre des évaluations environnementales internes (NER), chaque site disposant d'un forage privé a l'obligation de conduire une étude de pérennité de la ressource en eau, afin d'en assurer une gestion durable et responsable.

NOS ACTIONS EN 2024

Les prélèvements d'eau (hors Nestlé Waters) ont baissé de 12,5 % entre 2018 et 2024 sur l'ensemble de nos usines en France métropolitaine.

Les projets déployés dans nos usines en France (hors Nestlé Waters) ont permis de générer 70 000 m³ d'eau d'économie, notamment via les réalisations suivantes :

- Nouveaux évaporateurs à recompression mécanique de la vapeur générant des économies d'énergies et d'eau (~20 000 m³/an) – usine de Dieppe (Seine-Maritime) ;
- Optimisation des cycles de nettoyage (~22 000 m³/an) – usine de Creully (Calvados) ;
- Mise en place d'une boucle de recirculation de l'eau de refroidissement des pompes à vide des remplisseuses (~20 000m³/an) – usine d'Aubigny (Somme).

NESPRESSO®

SUIVRE LA CONSOMMATION D'EAU

Nous avons installé des boîtiers intelligents dans cinq de nos boutiques françaises afin de suivre instantanément la consommation d'eau et d'identifier les éventuelles fuites.

Notre objectif est d'équiper 100 % de nos boutiques et 50 % de nos agences techniques et commerciales d'ici fin 2025.

13 Cycle de l'eau et prévention du stress hydrique



L'activité d'embouteillage d'eau minérale de Nestlé Waters & Premium Beverages au niveau Global comporte le risque d'entraîner une surconsommation des ressources en eau dans les régions exposées au stress hydrique. Nestlé Waters & Premium Beverages respecte les réglementations locales en matière de préservation de l'eau et applique les standards Nestlé lorsque ceux-ci sont plus stricts.

Nestlé Waters & Premium Beverages s'appuie sur la certification de l'Alliance for Water Stewardship (AWS) qui prend en compte les quantités d'eau prélevées et couvre également le droit à l'eau potable et à l'assainissement des communautés.

Au niveau global, une première usine a été certifiée en 2017, elles étaient 25 en 2024 et nous prévoyons d'atteindre 100 % des sites d'embouteillage d'eau dans le monde d'ici fin 2025.

Chaque directeur d'usine est responsable de la bonne gestion et du suivi de la ressource en eau. De plus, dans le cadre de la certification AWS, un audit de surveillance est réalisé tous les ans par le Water Stewardship Assurance Service (WSAS), un organisme de vérification externe qui évalue, valide et garantit la mise en œuvre responsable de la gestion de l'eau.

Une évaluation des risques est régulièrement réalisée au niveau corporate, incluant une démarche d'anticipation des risques (dont le changement climatique) dans le cadre d'une analyse comprenant des scénarios à 5 ou 10 ans.

Le Community Relations Process Tool est un outil qui permet d'organiser le dialogue avec les parties prenantes locales. Il comprend un mapping mis à jour chaque année, permettant d'organiser des publiques dépassant les obligations réglementaires et de résoudre les conflits locaux par le dialogue.

Nestlé Waters & Premium Beverages vise également à avoir un impact positif sur les ressources en eau en régénérant localement les cycles de l'eau, et s'engage à travailler avec les parties prenantes locales pour identifier ensemble les enjeux locaux liés à l'eau. La coordination de ces mesures est gérée par des équipes localement pour chacun des sites.

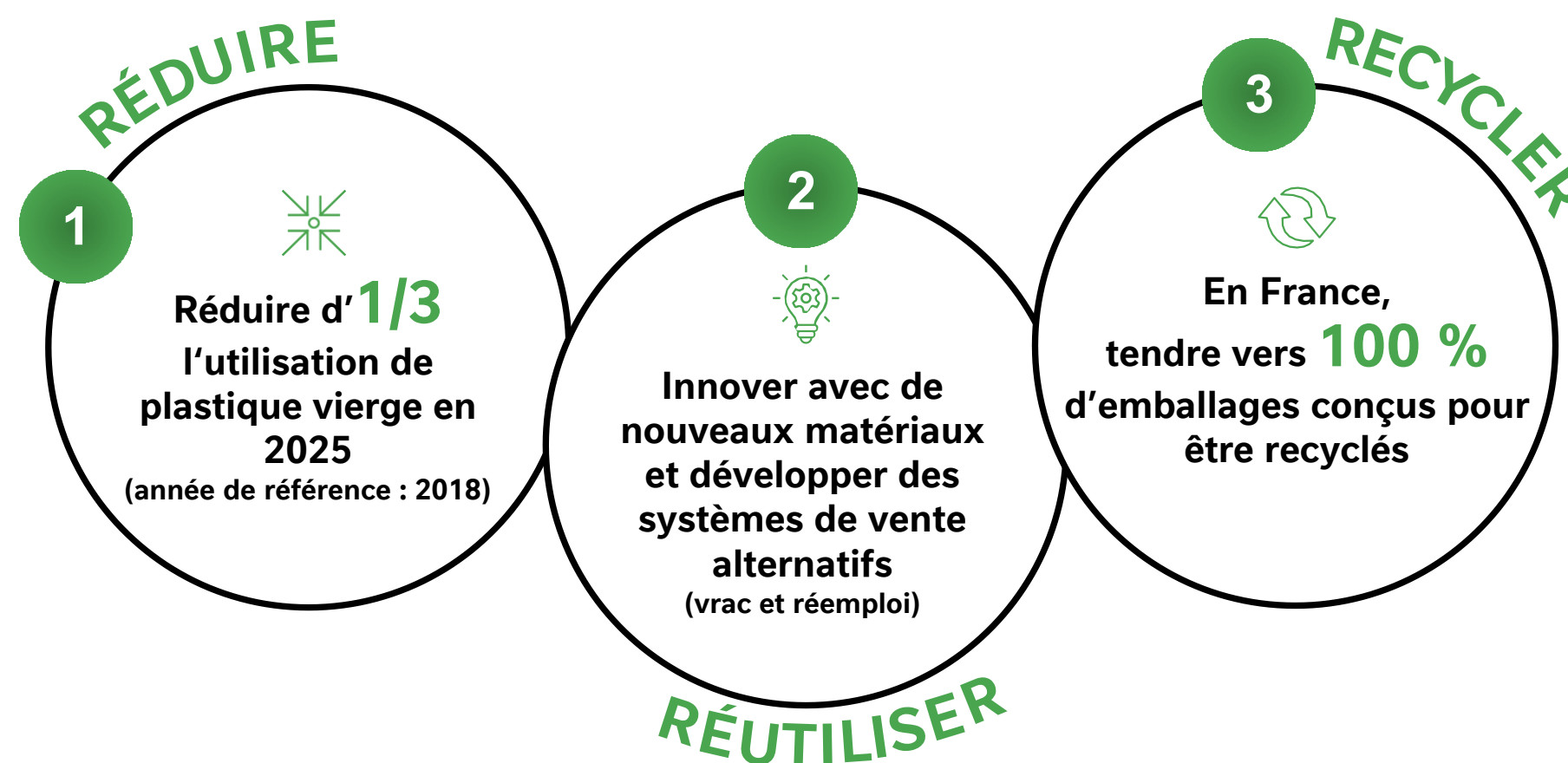
14 Conception et utilisation d'emballages

L'utilisation d'emballages peut avoir des impacts sur l'environnement et la santé des populations. Chez Nestlé, afin de limiter ces impacts, nous travaillons à réduire l'empreinte environnementale et la quantité de plastique de nos emballages. Nous sommes vigilants aux risques liés à la santé des consommateurs et suivons un plan de mesure strict pour tous nos emballages produits et mis sur le marché en France.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS AUTOUR DU PLASTIQUE

Nous mettons en œuvre des actions pour éviter que nos emballages ne se retrouvent en décharge ou abandonnés dans la nature. C'est pourquoi nous nous engageons sur trois axes prioritaires :

- **Transformer** nos emballages afin de réduire l'utilisation de plastique vierge ;
- **Innover** avec l'utilisation de nouveaux matériaux et des modes de distribution alternatifs (vrac et réemploi) ;
- **Repenser** nos emballages pour qu'ils puissent être recyclés (*design for recycling*).



14 Conception et utilisation d'emballages

Directives internes

Nestlé s'appuie sur deux outils internes pour concevoir des emballages plus durables :

- Les *Golden Rules* Nestlé qui définissent les critères de conception permettant de garantir la recyclabilité des emballages ;
- La *Negative List* Nestlé qui recense les matériaux et additifs d'emballage jugés obsolètes en raison des avancées technologiques, de l'évolution des filières de recyclage et des exigences réglementaires.

Cadre réglementaire et limites systémiques

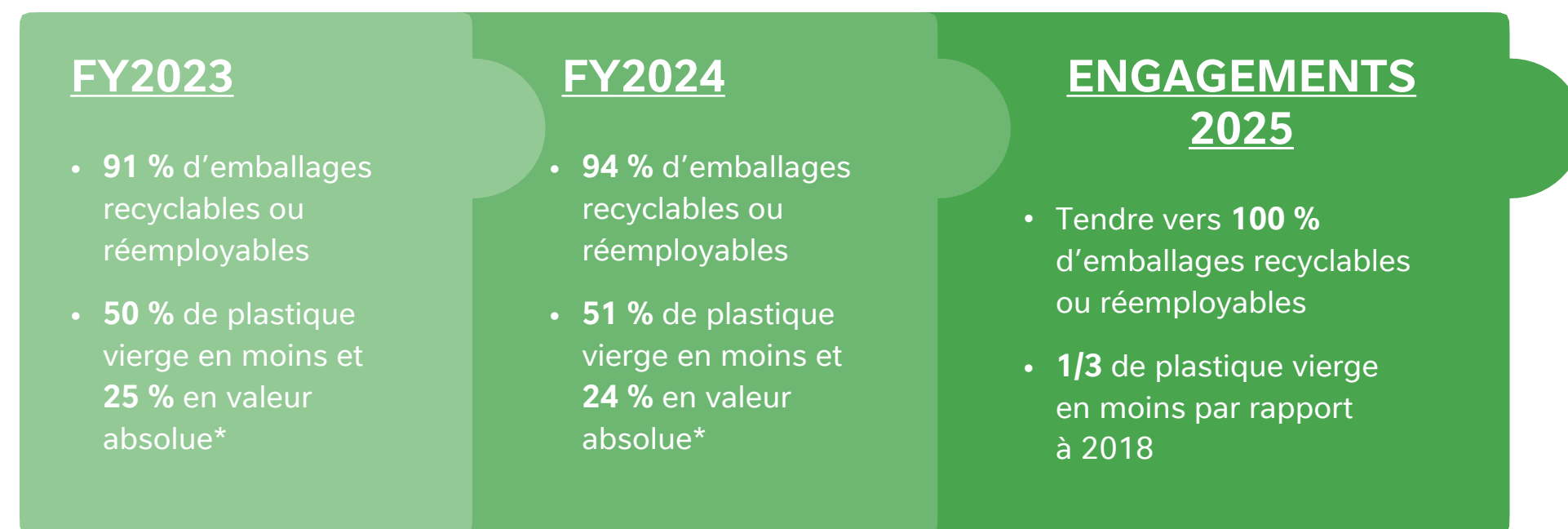
➤ Cadre

Le cadre réglementaire, notamment structuré par la loi AGEC et la responsabilité élargie des producteurs (REP), exige la réalisation par les producteurs d'un plan de prévention et d'éco-conception. Nestlé a soumis son plan à l'éco-organisme CITEO qui couvre jusqu'à fin 2025.

➤ Limites

Le système de recyclage actuel semble avoir atteint un palier nécessitant une évolution vers un modèle plus opérationnel et plus efficient afin d'atteindre les objectifs du Règlement européen pour les emballages et les déchets d'emballage (PPWR).

➤ Où en sommes-nous ?



*Réduction en valeur absolue : baisse du tonnage total de plastiques utilisés dans nos emballages, toutes résines confondues, par rapport à l'année de référence (2018) — indépendamment de la part de plastique vierge ou des volumes de vente.

Données issues de la déclaration des emballages ménagers selon la méthodologie du cahier des charges de CITEO, pour Nestlé en France

ATTÉNUATION

Réduire, Réutiliser, Recycler

Les trois grands axes qui structurent notre démarche de réduction de l'impact environnemental de nos emballages sont Réduire, Réutiliser et Recycler (les 3R). Ces principes guident nos actions en matière d'écoconception, de réemploi et de valorisation des matériaux, dans une logique d'économie circulaire.

14 Conception et utilisation d'emballages



AVEC NEO, NOUS ACCOMPAGNONS LA TRANSITION VERS LE COMPOSTAGE

L'utilisation de nos capsules de café non-compostables (en aluminium ou en plastique) présente un risque pour l'environnement, notamment si les consommateurs ne trient pas correctement leurs capsules usagées, ce qui empêche leur recyclage.

Après cinq ans de recherche, NESCAFÉ Dolce Gusto a lancé NEO, une machine à café innovante qui fonctionne avec des dosettes à base de papier, compostables à domicile et en unité industrielle.







Lors du lancement, une attention particulière a été portée à la sensibilisation des consommateurs aux bonnes pratiques de compostage des dosettes, dans le cadre d'une campagne de communication d'ampleur. Au cœur du dispositif, des contenus pédagogiques, des supports éducatifs en ligne et des partenariats avec des influenceurs ont permis d'encourager le tri des déchets, expliquer les différentes solutions et les bénéfices liés au compostage.

En interne, des actions de formation ont été mises en place dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets du 1^{er} janvier 2024. La mise à disposition de composteurs sur le toit du siège social et l'organisation de sessions pédagogiques ont permis de former des ambassadeurs du compost au sein des équipes, afin de renforcer l'appropriation des enjeux liés aux biodéchets et à leur traitement.



14 Conception et utilisation d’emballages

Réduire les emballages ménagers – Exemples d’initiatives implémentées en 2024

 <p>Réduction de la taille de la boîte iconique LANVIN® en conservant le même nombre d’escargots à l’intérieur.</p> <p>-25 % D’EMBALLAGES</p>	 <p>Remplacement des boîtes Nescafé Cappuccino en plastique par des boîtes en papier.</p> <p>-280 TONNES DE PLASTIQUE/AN</p>	 <p>Modification de nos poches SmartFlex, conçues pour l’alimentation entérale, visant à réduire l’utilisation de plastique tout en conservant la sécurité alimentaire.</p> <p>- 10 % DE PLASTIQUE PAR POCHE</p>
 <p>Suppression du suremballage en carton autour de la barquette.</p> <p>-34% DE POIDS PAR BARQUETTE</p>	 <p>Réduction de la consommation de plastique pour chaque pot, par l’optimisation de l’espace de tête et la suppression des mesurette en plastique.</p> <p>-16 % DE PLASTIQUE PAR POT</p>	 <p>Lancement d’un format de bidon de 6 litres d’eau, composé à 100% de matière recyclée (hors bouchon, bec verseur, étiquette et poignée).</p> <p>-20 % DE PLASTIQUE / LITRE¹</p>

Axes d’amélioration

- Suppression d’un élément d’emballage
- Modification dans la conception
- Concentration ou modification du produit
- Optimisation des dimensions ou de la surface
- Optimisation de l’épaisseur
- Solutions alternatives au plastique vierge

¹Comparativement à un pack de 6 bouteilles 1L de Vittel

14 Conception et utilisation d'emballages

Réutiliser

➤ Solutions de consigne

En septembre 2023, Nestlé Waters a rejoint le consortium « la consigne pour réemploi », un projet de réemploi multiacteurs et multidistributeurs pour la catégorie Eaux.

En 2024, 15 magasins pilotes ont référencé des bouteilles consignées pour réemploi auprès des particuliers.

De plus, la catégorie Chocolats a également menée une expérimentation de livraison à domicile avec l'entreprise Le Fourgon.



➤ Solutions de vrac

En 2024, Purina s'est associée à Vracodistribution pour tester en Bretagne une nouvelle solution de vrac avec deux distributeurs de croquettes FIDO sans emballage accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Axes d'amélioration

- Développement d'un système de recharge avec réemploi d'un flacon existant et/ou standardisé ;
- Mise en place de la recharge avec réemploi de l'emballage parent par le consommateur

Recycler

Nous travaillons pour que nos emballages puissent intégrer des filières de recyclage existantes en France ou à venir.

Axes d'amélioration

- Substitution des matériaux par des alternatives sans composants perturbateurs et compatibles avec les filières de recyclage existantes
- Retrait des éléments susceptibles d'entraver le recyclage sur des emballages relevant de filières encore en cours de structuration (comme les filières PS, PP souple ou PET operculés)

PERSPECTIVES 2025

Nestlé participe à la démarche ReUse pilotée par CITEO. Cette expérimentation vise à développer un dispositif mutualisé pour les emballages alimentaires et ainsi contribuer à l'objectif national de 10% de réemploi en 2027. Le Groupe s'y associe en testant des emballages réemployables.

Flex25 est un consortium animé par CITEO afin de créer en 2025, à l'échelle industrielle, une filière de recyclage des emballages en plastique souple monomatériau. Cette filière est importante pour permettre aux emballages en plastique souple d'être recyclés.

15 Lutte contre l'aggravation du changement climatique

Les activités de Nestlé peuvent contribuer à l'aggravation du changement climatique en raison des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) qu'elles engendrent.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En 2020, le Groupe Nestlé a publié sa feuille de route « Zéro émissions nettes » à horizon 2050. Elle prévoit deux paliers de réduction des émissions de GES par rapport à 2018, à court et moyen terme :

- - 20 % d'émissions de GES en 2025 (objectif atteint avec un an d'avance) ;
- - 50 % d'émissions de GES en 2030.

Cette feuille de route a été validée par la *Science Based Target initiative* (SBTi) et prévoit d'agir à toutes les étapes de la chaîne de valeur. En France, elle a été adaptée et assortie d'actions concrètes pour prendre en compte les enjeux spécifiques au marché local.



Réduction des émissions de GES liées à notre consommation d'énergie

- L'électricité consommée par nos sites et nos usines est couverte à 100 % par des certificats de garantie d'origine, permettant de réinjecter de l'électricité renouvelable dans le réseau, à hauteur de nos consommations.
- La consommation de gaz est également réduite grâce à l'installation de chaudières biomasses dans certaines usines.

Réduction des émissions de GES indirectes liées à nos activités

- Nous avons rejoint FRET21 en 2018 (renouvelé en 2020 puis en 2023 pour trois ans). Portée par l'ADEME, cette démarche volontaire aide les entreprises donneuses d'ordre à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable.
 - - 19 000 tonnes de CO₂ eq entre 2018 et 2023 ;
 - Ambition 2023-2025 : réduction supplémentaire de 10 % d'émissions*.
- Nous travaillons à réduire nos emballages et l'utilisation du plastique, notamment du plastique vierge grâce à l'incorporation de matières recyclées (voir page 39).
- Nous privilégions le transport ferroviaire pour les livraisons dans le Grand Ouest de la France, ainsi que pour les produits en provenance d'Italie.

*Calcul selon la méthode utilisée et les résultats publiés dans le *Non-Financial Statement 2024* publié en février 2025.

15 Lutte contre l'aggravation du changement climatique

Réduction des émissions de GES liées à la production de nos ingrédients locaux et accompagnement plus global de notre amont agricole dans la transition agroécologique



En partenariat avec l'ONG Earthworm Foundation dans le cadre de son programme « Sols vivants », nous formons et accompagnons les agriculteurs vers une agriculture régénératrice des sols. Cela représente plus de 120 000 tonnes de matières premières livrées à nos usines en France.



En 2022, nous avons lancé un partenariat de cinq ans avec l'Institut de l'Élevage (IDELE) et réalisé des diagnostics carbone sur une vingtaine de fermes laitières. En 2023, nous avons conclu un premier partenariat de cinq ans avec une coopérative laitière, puis quatre autres nous ont rejoints en 2024. Ces partenariats prévoient le déploiement de pratiques d'élevage visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de l'initiative « Ferme laitière bas carbone ». Au total, plus d'une centaine d'éleveurs participent à cette démarche et fournissent près de 50 millions de litres de lait.

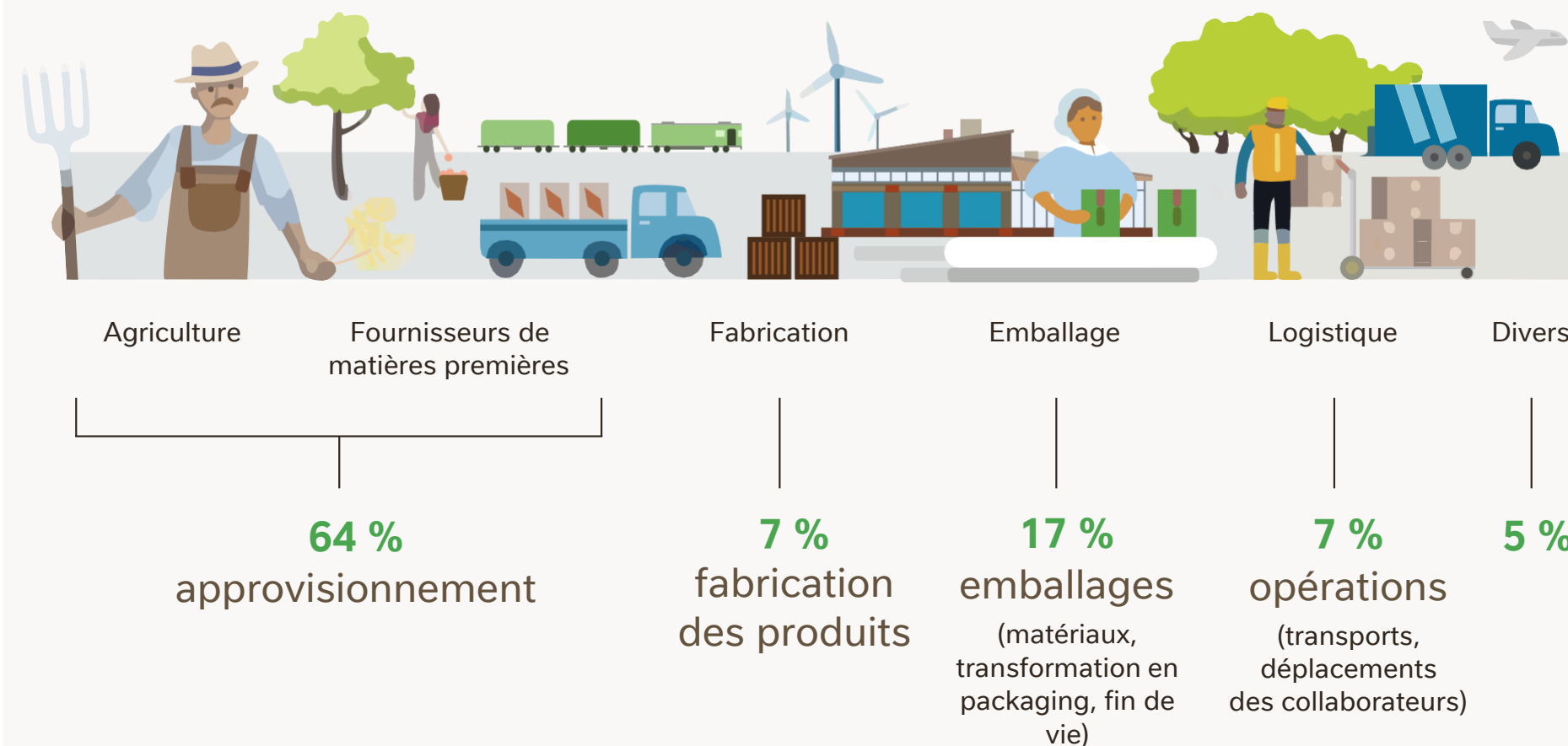
+ de 450 agriculteurs

en France, étaient engagés en 2024 dans nos programmes de transition, au travers de plus de quinze coopératives ou négoce.

SUIVI

Des indicateurs permettant de suivre l'évolution des engagements du Groupe Nestlé sont accessibles dans le rapport [Nestlé Creating Shared Value 2024](#) ainsi que dans le [Non-Financial Statement 2024](#).

Répartition des émissions de GES de la chaîne de production Nestlé en France (2024)



Calcul selon la méthode utilisée et les résultats publiés dans le *Non-Financial Statement 2024* publié en février 2025.

15 Lutte contre l'aggravation du changement climatique

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire est responsable de 8 à 10 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, et représente un tiers de la nourriture produite.

En France, 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année et les dates de consommation sont à elles seules responsables de 20 % du gaspillage alimentaire dans les foyers.

Actions de prévention et d'atténuation

Une équipe dédiée à la prévention du gaspillage alimentaire intervient au sein des entités Nestlé France, Cereal Partners, Purina, Nestlé Waters et Nestlé Health Science, sur l'ensemble du territoire français.

Grâce à elle, la quasi-totalité des produits finis consommables risquant d'être détruits ont été sauvés, notamment sous forme de dons à des associations reconnues d'utilité publique comme les Banques Alimentaires, les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Nos actions en 2024

Pour l'année 2024, dans le cadre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, Nestlé en France a donné :

- 1 296 tonnes de produits alimentaires soit l'équivalent de 2,5 millions de repas
- 2,3 millions de bouteilles d'eau
- 95 tonnes de nutrition médicale
- 72 tonnes d'alimentation animale

Dons volontaires aux banques alimentaires*



- 14 tonnes de Nesquik, soit 1 million de bols
- 17 tonnes de KubOr, soit 4 millions de cubes
- 46 tonnes de Chocapic, soit 1,3 millions de petits-déjeuners

130 collaborateurs se sont mobilisés sur tout le territoire pour participer aux collectes des banques alimentaires en novembre 2024.

Solidarité humanitaire

Soutien d'urgence à Mayotte – Distribution coordonnée avec la Protection Civile suite au cyclone Chido :

- 3 conteneurs d'eau plate
- 3 conteneurs de nutrition infantile

Aide aux Ukrainiens (poursuite des actions de 2023) :

- 3 camions de produits d'épicerie
- 14 camions de céréales
- 9 camions de produits divers

*Contrairement à lutte contre le gaspillage alimentaire, ces dons volontaires correspondent à des produits fabriqués spécifiquement pour être donnés.

La quasi-totalité des produits finis consommables

présentant un risque de destruction ont été sauvés.



PERSPECTIVES 2025

Renouvellement de l'engagement de dons volontaires :

- 14 tonnes de Nesquik
- 17 tonnes de KubOr
- 50 tonnes de Chocapic





FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

16 Fournisseurs et sous-traitants

Nestlé en France met en œuvre une démarche d'achats responsables structurée afin d'identifier et maîtriser les risques liés à ses approvisionnements directs en matières premières. Cette démarche repose sur les standards du Groupe qui achète la grande majorité des matières premières pour le compte de ses filiales.

MESURES DE NESTLÉ GROUPE RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Les achats sont gérés au niveau du Groupe, à l'exception de quelques denrées spécifiques, telles que le lait frais, en raison de sa nature périssable et de la structuration du secteur laitier en France.

Avant de nouer une relation d'affaires, le Groupe Nestlé met en œuvre une procédure d'évaluation du partenaire potentiel visant à identifier les risques d'atteintes graves aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement. Cette évaluation inclut notamment :

- Une procédure d'approbation portant sur sa santé financière et sa conformité à la politique d'achats responsables et aux critères techniques définis pour sa filière ;
- Un questionnaire dont les réponses sont analysées et classifiées pour définir leur niveau de risque ;
- L'adhésion formelle aux Exigences fondamentales de Nestlé en matière d'achats responsables, qui fixent les normes minimales non négociables en matière de droits humains, d'environnement et d'intégrité des affaires.

Dans un souci de transparence, Nestlé publie la liste de ses fournisseurs, classés par matière première.



Depuis janvier 2024, les [Exigences fondamentales de Nestlé en matière d'achats responsables](#) remplacent et renforcent le Standard Nestlé pour les achats responsables en exigeant :

- Une démonstration active de la mise en œuvre des exigences ;
- Une capacité à agir sur sa propre chaîne de valeur ;
- Une vérification documentaire renforcée dès la phase amont.

Pendant toute la durée de la relation commerciale, Nestlé se réserve le droit de :

- Vérifier la conformité des fournisseurs par des audits internes ou externes ;
- Exiger des plans d'action correctifs en cas de non-conformité.

Sélection du fournisseur

ENSEMBLE DES FOURNISSEURS

- Appel d'offres pour les projets de plus de 20 000 €
- Évaluation du fournisseur
- Adhésion aux [Exigences fondamentales de Nestlé en matière d'achats responsables](#)

Poursuite de la relation commerciale

ENSEMBLE DES FOURNISSEURS

- Vérification bisannuelle de la production des documents relatifs à la lutte contre le travail dissimulé
- Audits éthiques ponctuels
- Analyses financières

FOURNISSEURS DIRECTS

- Suivi mensuel de la performance
- Suivi des certifications

16 Fournisseurs et sous-traitants

AUDITS ET ÉVALUATIONS DE NOS FOURNISSEURS

Un dispositif de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (HREDD) est déployé auprès des 50 % des fournisseurs les plus importants en termes de dépenses, dans le cadre du programme d'approvisionnement responsable.

Dispositifs d'évaluation de la conformité des fournisseurs :

- Évaluation mensuelle des fournisseurs directs au moyen d'une Vendor Evaluation Scorecard (VES) ;
- Audits externes d'évaluation du respect des exigences en matière d'achats responsables réalisés auprès de certains fournisseurs par des organismes externes accrédités par Nestlé (SMETA, EcoVadis, etc.), un champion SMETA est chargé du suivi des audits dans le périmètre France ;
- Audits externes réguliers de nos propres pratiques, processus, procédures et standards d'achats réalisés en appui de la certification ISO 9001, qui atteste de la qualité et de la conformité de nos procédures internes de gestion ;
- Analyses financières réalisées chaque année pour 100 % des fournisseurs indirects référencés par les achats sur la plateforme de gestion des risques Crédit Safe.

En cas de non-conformité ou de lacunes constatées lors d'une évaluation ou d'un audit, un plan d'action correctif est exigé et la mise en œuvre de ce plan fait l'objet d'un suivi formalisé. En l'absence de coopération ou si les résultats sont jugés insuffisants, Nestlé se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la relation commerciale.

Droits humains

Nestlé évalue les risques en matière de droits humains (*Human Rights Risk Assessments*) afin d'identifier les enjeux les plus sensibles dans ses chaînes d'approvisionnement. Dix enjeux prioritaires ont ainsi été définis, chacun faisant l'objet d'un plan d'action spécifique.

Parallèlement, un cadre de suivi et de reporting des droits humains (*Human Rights Monitoring and Reporting Framework*) est en cours de déploiement, afin de garantir la clarté des projets engagés et la consolidation des indicateurs pour le reporting externe.

Par ailleurs, des *Responsible Sourcing Leads* sont en charge d'évaluer les risques en matière de droits humains spécifiques à chaque domaine et d'intervenir de manière plus ciblée en fonction des risques et des volumes.

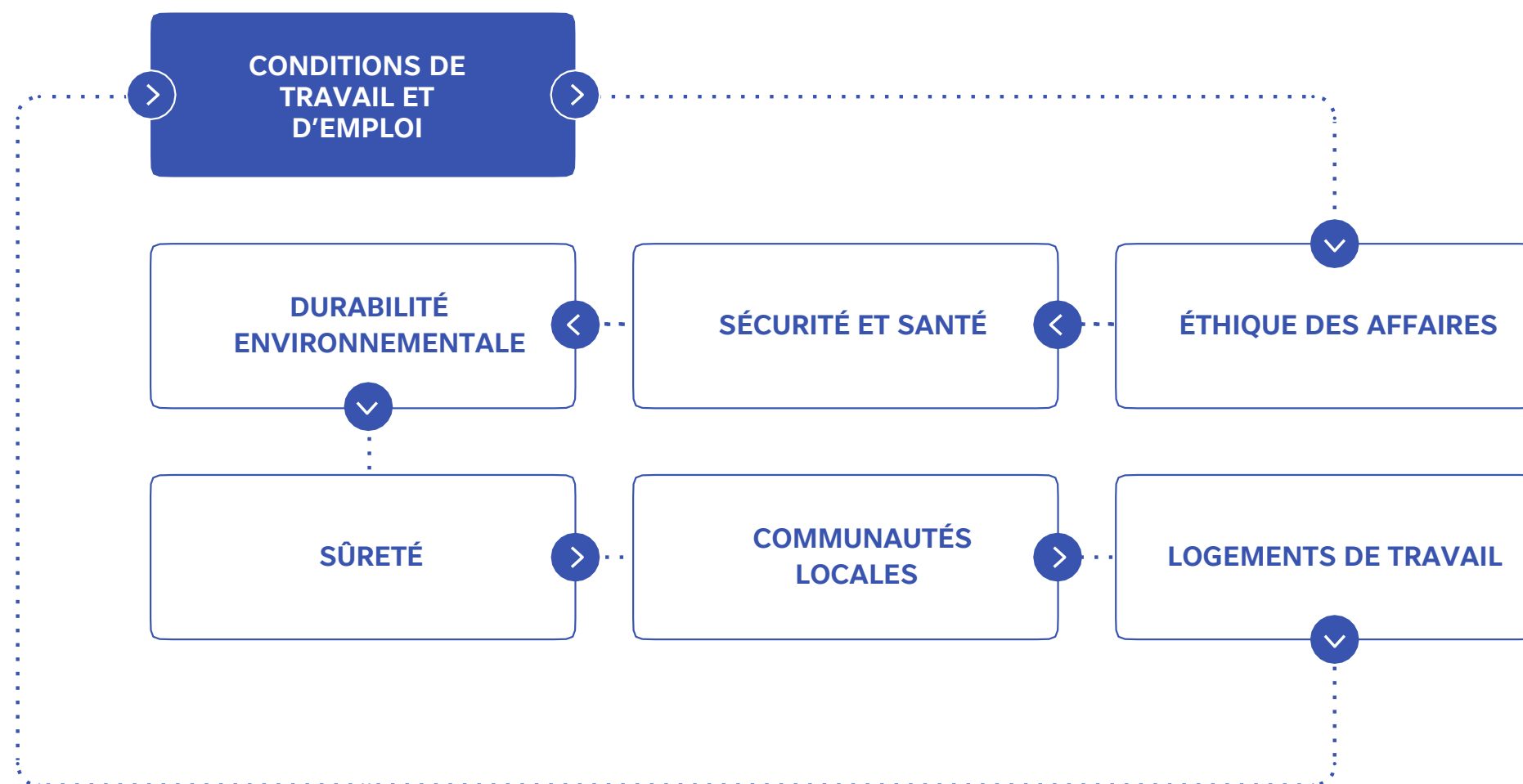


16 Fournisseurs et sous-traitants



Programme d'audit CARE

Le respect des principes relatifs aux droits humains, à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à l'intégrité des affaires est évalué dans le cadre du programme CARE (*Compliance Assessment of human Resources, occupational health and safety, Environment and business integrity*). Piloté par les équipes locales sous la supervision d'une équipe centrale, ce dispositif repose sur des audits réalisés par un pool d'auditeurs externes agréés. Chaque site Nestlé est audité au moins une fois tous les trois ans, sur la base d'un questionnaire standardisé mis à jour tous les trois ans.



Actions ciblées d'atténuation

Des programmes d'atténuation ciblés sont également mis en place à long terme lorsque des risques structurels sont identifiés dans certaines chaînes d'approvisionnement.

Par exemple :

- Le Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) est déployé dans notre chaîne d'approvisionnement en cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana ;
- La collaboration avec l'organisation Verité permet de prévenir les atteintes aux droits du travail dans le secteur des produits de la mer ;
- La technologie satellitaire Starlink permet notamment de surveiller nos chaînes d'approvisionnement en huile de palme, pâte à papier et papier afin de lutter contre la déforestation.

Ces actions visent à traiter les causes profondes des atteintes, en agissant concrètement sur le terrain.

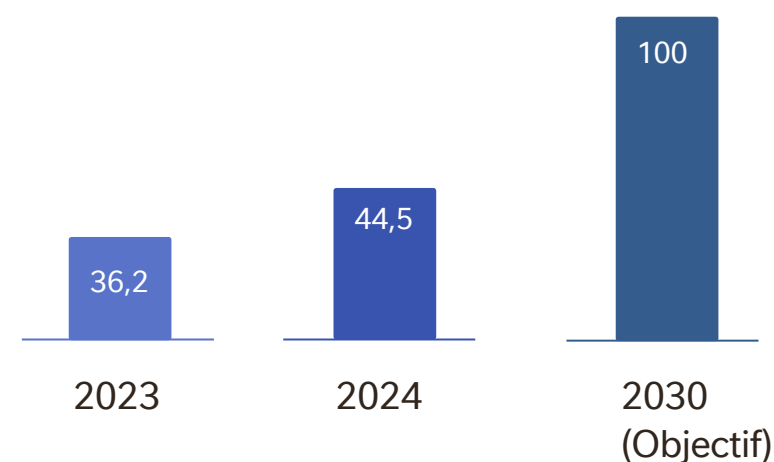
16 Fournisseurs et sous-traitants

PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Le « Programme d'approvisionnement responsable » de Nestlé est la mise en application de l'engagement du Groupe d'atteindre zéro émission de carbone en 2050 en accompagnant des producteurs dans leur transformation vers une pratique agricole responsable et durable.

Une clause d'approvisionnement responsable est intégrée aux contrats du Groupe ainsi qu'aux programmes spécifiques visant à accompagner les fournisseurs des catégories prioritaires de matières agricoles dans la mise en œuvre des exigences du programme d'approvisionnement responsable.

Taux d'approvisionnement responsable des 14 ingrédients clés



Chiffres 2023 et 2024 publiés dans le Non-Financial Statement 2024

Trois programmes emblématiques menés au niveau global, mais bénéficiant également aux catégories en France, illustrent les enjeux d'approvisionnement responsable dans les communautés avec lesquelles nous travaillons :

- [Le « plan cacao »](#) ;
- [Le « Plan Nescafé 2030 »](#) ;
- [Le programme « AAA » de Nespresso](#).

Ils témoignent de la volonté d'encourager des pratiques agricoles plus durables, mais aussi de veiller à l'application de nos engagements en matière de droits humains.

Le recours à des certifications reconnues telles que Rainforest Alliance, RSPO, ou à des programmes sectoriels qualifiés comme le *Farm Sustainability Assessment (FSA)* de la SAI Platform, *ofi@source verified*, etc. permet de garantir un approvisionnement conforme aux exigences du programme d'approvisionnement responsable.

L'objectif est d'atteindre un approvisionnement

100 % responsable

pour ces catégories d'ici 2030.



Les 14 ingrédients clés du programme d'approvisionnement responsable de Nestlé

- céréales et grains
- cacao
- noix de coco
- café vert
- produits laitiers
- poisson et fruits de mer
- noisettes
- viande, volaille et œufs
- huile de palme
- pâte à papier et papier
- soja
- épices
- sucre
- légumes



NESCAFÉ®, marque n°1 mondiale de café du groupe Nestlé®, est engagée à réduire son impact environnemental du grain à la tasse.

Ainsi, sur l'amont agricole, nous avons mis en place notre programme de développement durable il y a plus de 10 ans, afin de contribuer à pérenniser la filière café. Le NESCAFÉ Plan 2030 met l'agriculture régénératrice au centre de sa démarche, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la culture du café et d'améliorer le niveau de vie des caféiculteurs.

Nestlé dispose d'un centre de recherche spécialisé sur la matière première café, axé sur le maintien de la diversité génétique et le développement de nouvelles variétés plus résistantes aux changements climatiques. Les nouvelles variétés développées sont distribuées aux caféiculteurs, pour renouveler leurs plantations de café. Le centre de R&D de Tours a déjà obtenu de nombreux résultats positifs pour la pérennité de la filière : il a déjà permis le développement et la distribution de 10 nouvelles variétés de café Arabica et 5 de café Robusta depuis son ouverture en 1986. Plus résistantes, celles-ci peuvent jusqu'à doubler les récoltes des caféiculteurs. Au total, 315 millions de plants de café à haut rendement et résistants aux maladies ont ainsi été distribués contribuant à la rénovation de près de 400 000 hectares de plantations de café dans le monde.

[CONSULTER LE PLAN](#)

16 Fournisseurs et sous-traitants

MESURES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS PROPRES À NESTLÉ EN FRANCE

Dans le cadre de sa politique d'achats durables, Nestlé France met en œuvre plusieurs actions concrètes visant à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement dans sa chaîne d'approvisionnement :

- Vérification des documents justificatifs (extrait K-bis, attestation Urssaf, liste des salariés étrangers) tous les six mois dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, à l'aide de la solution externe indépendante Aproxall ;
- Collaboration entre la Direction Développement Durable et les Achats pour formaliser des contrats responsables sur les céréales, le sucre et les matières premières végétales ;

- Visites terrain régulières par des partenaires techniques pour rencontrer les agriculteurs et établir des diagnostics en vue de plans d'action ;
- Appui à la mise en œuvre de solutions innovantes pour la décarbonation, comme la méthanisation lorsque les structures agricoles le permettent ;
- Mention du dispositif de signalement Speak Up dans tous les contrats d'achat ;
- Formation des équipes aux achats responsables via le programme Sustainable Mindset.

PROGRAMME SOLS VIVANTS

Nous nous sommes associés à l'ONG Earthworm Foundation avec son programme « Sols vivants » pour former et accompagner les agriculteurs à une agriculture régénératrice des sols et moins émettrice de gaz à effet de serre. En 2022, nous avons contractualisé avec des coopératives et des agriculteurs pour une durée de cinq ans, avec l'intégration de volumes supplémentaires chaque année.

En 2024, 450 agriculteurs sont engagés dans notre programme de transition vers l'agriculture régénératrice, au travers de plus de dix coopératives ou négoce. Cela représente plus de 120 000 tonnes de matières premières engagées, livrées à nos usines en France. Chaque agriculteur partenaire voit son exploitation faire l'objet d'un suivi annuel personnalisé de l'évolution de ses pratiques *via* des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.





SUIVI ET ALERTE

- 17 Mécanisme d'alerte
- 18 Procédure d'alerte
- 19 Dispositif de suivi global

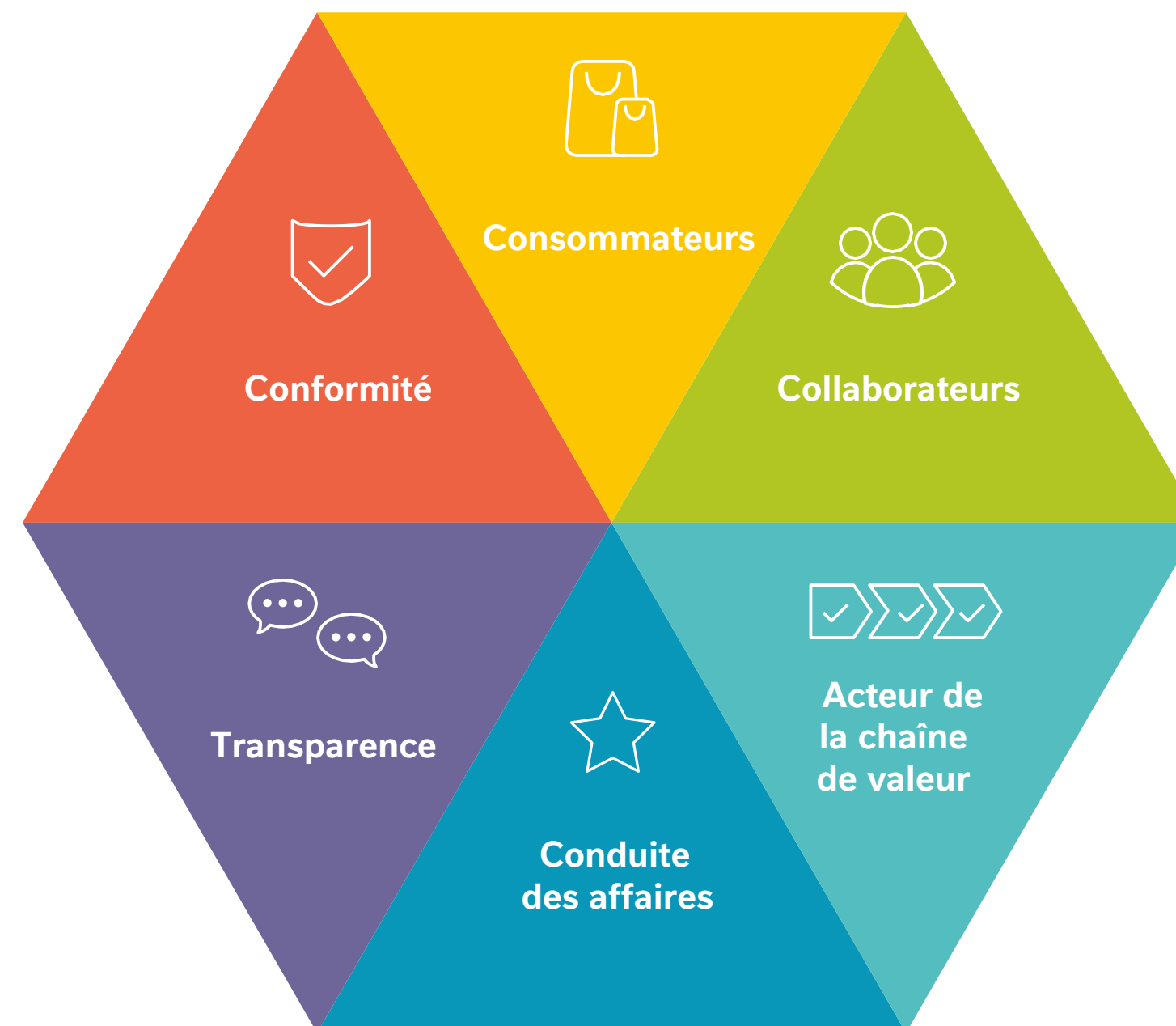
17 Mécanisme d'alerte

La prévention suppose que chacun puisse signaler un fait grave simplement et en toute confiance. Notre dispositif d'alerte est conçu pour faciliter cet accès, protéger les personnes concernées et assurer un suivi adapté des suites données.



PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT, NOTAMMENT :

- Le harcèlement moral, sexiste ou sexuel ;
- La discrimination ;
- Les conflits d'intérêts ;
- La fraude économique ;
- Le non-respect des normes internes et réglementaires de qualité industrielle ;
- Toute violation du Code de conduite du Groupe Nestlé.



Mécanisme

CANAUX DE SIGNALEMENT

Le dispositif d’alerte de Nestlé en France repose sur le Code de Conduite du Groupe Nestlé (mis à jour en 2025) qui précise que les collaborateurs sont encouragés à signaler toute violation, notamment concernant les problématiques de qualité industrielle, ainsi que toute pratique ou acte qu’ils tiennent pour dangereux, contraire à l’éthique, aux normes établies par Nestlé ou à la loi. Ils doivent s’adresser en priorité à :

- notre plateforme d’alerte SpeakUp ;
- leur responsable hiérarchique ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- ou un représentant syndical (dans le cadre du droit d’alerte dont disposent les institutions représentatives du personnel).

Par ailleurs, un dispositif d’alerte, *Speak Up*, est mis à la disposition de l’ensemble de ses parties prenantes. Il permet notamment de signaler l’existence ou la réalisation de risques d’atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l’environnement, dans le cadre des activités du Groupe, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs. Ce dispositif est conforme à la loi Sapin II et à la directive européenne sur la protection des lanceurs d’alerte.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le dispositif d’alerte est présenté sur les supports de communication du Groupe et accessible à partir des sites internet Nestlé. Il est communiqué aux clients par le biais des Conditions Générales de Vente (CGV), et aux partenaires, fournisseurs et prestataires par le biais de nos Conditions Générales d’Achat (CGA). Il figure également dans les Exigences fondamentales de Nestlé en matière d’achats responsables (voir page 48).

Par ailleurs, les sites industriels et les instances de direction font l’objet de communications régulières et la connaissance de ce dispositif par les collaborateurs est évaluée tous les trois ans par un audit CARE.



Une partie prenante souhaitant signaler un fait ou un agissement grave peut se rendre sur la plateforme *Speak Up* ou appeler le **0800-908810 (code 78954).**

GARANTIES

Le dispositif repose sur le principe de confidentialité des échanges, la proportionnalité des investigations et l’interdiction absolue de représailles à l’encontre des personnes qui alertent de bonne foi. Tout manquement à ces principes est susceptible d’entraîner des sanctions.

SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

L’efficacité du mécanisme est pilotée par des indicateurs suivis régulièrement :

- volume des signalements (reçus, recevables, enquêtes) ;
- typologie des cas ;
- délai de réponse.

Les résultats et tendances sont présentés périodiquement au Comité d’alerte (voir page 6) pour orienter les décisions et mesurer l’impact des actions engagées.

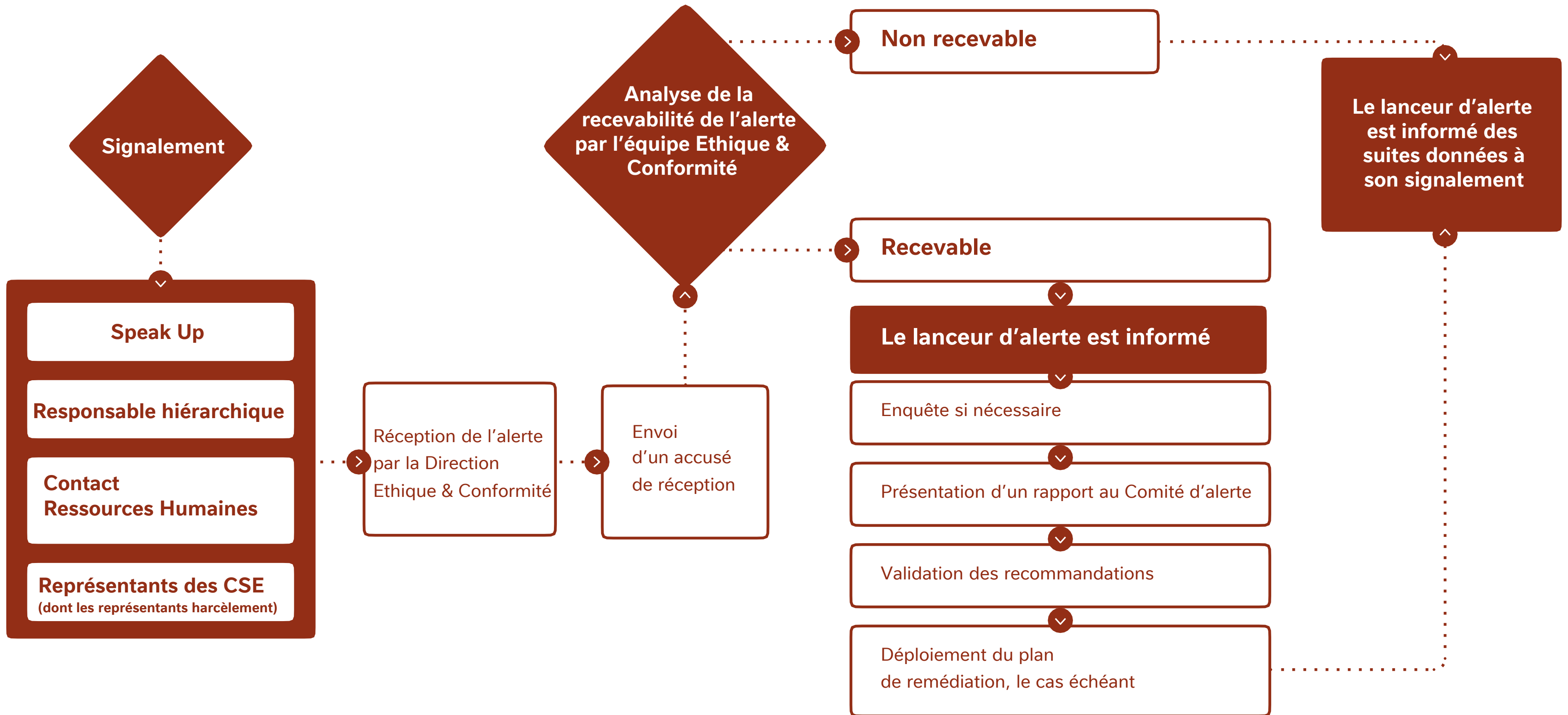
Des synthèses régulières sont présentées au Comité Conformité (voir page 5) pour suivi des tendances et action éventuelles (renforcement de la prévention, ...).



PERSPECTIVES 2025

Une nouvelle politique d’alerte sera présentée aux instances représentatives du personnel en septembre 2025 pour consultation, avant son intégration au règlement intérieur. Cette politique élargit notamment son champ d’application aux signalements relatifs au devoir de vigilance. En parallèle, le dispositif *Speak Up* et le site internet ont été modernisés pour améliorer le traitement des alertes.

18 Procédure d'alerte



19 Dispositif de suivi global

Le suivi du plan de vigilance s'effectue à l'aide d'indicateurs internes, qualitatifs et quantitatifs, et donne lieu à des ajustements réguliers.



SUIVI QUALITATIF

Chaque trimestre, le Comité Conformité se réunit avec le réseau des référents Conformité pour piloter le dispositif, examiner les résultats, prioriser les actions correctives et actualiser le plan.

Ces échanges réguliers permettent aux référents de faire remonter les écarts ou les risques identifiés en termes d'atteinte aux droits humains, à la santé et à la sécurité ou à l'environnement et ainsi d'évaluer en temps réel et de manière concrète l'efficacité des mesures correctives mises en place.

Les canaux d'alerte mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes (voir page 7) contribuent également à identifier les éventuels dysfonctionnements.

Divers audits sont également menés :

- CARE (voir page 50) : vérification de la conformité des sites aux législations locales, au Code de conduite et aux normes du Groupe ;

- *Nestlé Internal Audit (NIA)*, qui est rattaché au Comité d'audit du Conseil d'administration : couvre des sujets tels que les droits humains, la sécurité et l'environnement ainsi que la bonne mise en œuvre des mécanismes d'alerte. Le plan d'audit est basé sur une évaluation des risques et actualisé chaque année ;
- L'équipe de contrôle interne de Nestlé France : intervient sur les risques à incidence financière, notamment les indicateurs clés de risque (KRI), la séparation des tâches et la gestion des habilitations et des accès.

En cas de risques persistants, l'audit peut demander des ajustements, leur mise en œuvre est suivie par la direction de l'entité concernée (site ou fonction).

Les sujets liés à la santé, à la sécurité, à l'environnement et aux droits humains sont, eux, suivis par des équipes dédiées.

SUIVI QUANTITATIF

Les mesures correctives mises en place en interne sont accompagnées d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de la démarche de conformité. Ces indicateurs sont recueillis via des mesures de reporting, des audits, ou des contrôles.

Les contrôles et audits réguliers des organismes de certification liés à Nestlé en France permettent de mesurer la performance réelle du dispositif de conformité. En fonction des scores et résultats recueillis, le Comité de Conformité pourra établir un plan d'action indiquant clairement les mesures correctives à prioriser.

Les mesures de reporting en place sont établies sur le modèle des recommandations de la *Global Reporting Initiative (GRI)*, ainsi que de l'*UNGP Reporting Framework*. Les résultats d'évaluation de la performance des mesures sont publiés chaque année dans le rapport du Groupe Nestlé, *Creating Shared Value*, et sont accessibles à l'ensemble des parties prenantes.

Des indicateurs généraux sont également collectés, conformément aux recommandations de la GRI, ils comprennent notamment des données relatives aux incidents réglementaires produits / étiquetage, au nombre de sanctions (sociales, économiques, environnementales), etc.

Textes de référence

Sources normatives

Les droits fondamentaux retenus dans l'identification des risques sont référencés à partir des conventions internationales suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme (10 décembre 1948)
- Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels (16 décembre 1966)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (16 décembre 1966)
- Principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (16 juin 2011)
- Conventions fondamentales de l'OIT :
 - Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (9 juillet 1948)
 - Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1er juillet 1949)
 - Convention sur le travail forcé (28 juin 1930)
 - Convention sur l'abolition du travail forcé (25 juin 1957)
 - Convention sur l'âge minimum (26 juin 1973)
 - Convention sur les pires formes de travail des enfants (17 juin 1999)
 - Convention sur l'égalité de rémunération (29 juin 1951)
 - Convention sur la discrimination (emploi et profession) (25 juin 1958)
 - Convention sur la sécurité et la santé (9 juin 1992)

Normes internes Nestlé

Chez Nestlé, quand une politique interne est adoptée, elle s'applique dans tous les pays dans lesquels Nestlé opère indépendamment des obligations légales et réglementaires.

Droits humains

- [Code de conduite professionnelle \(2024\)](#)
- [NRS Core Requirements \(2024\)](#)
- [Politique en matière de relations du travail de Nestlé](#)
- [Politique des Ressources Humaines Nestlé \(2012\)](#)
- [Nestlé Commitment on Labour Rights in Agricultural Supply Chains \(2013\)](#)
- [Nestlé Gender Balance Acceleration Plan \(2019\)](#)
- [Politique globale Nestlé de soutien parental \(2019\)](#)
- [Nestlé needs YOUth](#)
- [Human Rights Framework and Roadmap \(2021\)](#)
- [Annexe au Standard Nestlé sur les achats responsables, sur la protection de la vie privée et l'éthique de la gestion des données personnelles \(2021\)](#)
- [Data Protection and Privacy – salient issue action plans](#)
- [Nestlé Human Rights Policy \(2023\)](#)
- [Gender equity, non-discrimination and non-harassment \(2023\)](#)
- [Nestlé Marketing Communication to Children \(2023\)](#)

Santé et Sécurité

- [Politique Qualité \(inclue dans le Code de conduite professionnelle\)](#)
- [Safety and Health at Work \(2024\)](#)

Droits environnementaux

- [Politique de Durabilité Environnementale de Nestlé \(2024\)](#)
- [Nestlé Responsible Sourcing Guideline \(2024\)](#)
- [Nestlé Forest Positive Strategy \(2024\)](#)
- [Commitment on Farm Animal Welfare \(2014\)](#)
- [Achat de matières premières chez Nestlé](#)
- [Nestlé Net Zero Road Map \(2023\)](#)
- [Climate Policy](#)



Nestlé Good food, Good life

Nestlé en France
34-40 rue Guynemer
92130 Issy-les-Moulineaux
compliance@fr.nestle.com

www.nestle.fr

